

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mars 2024

1.	Appel.....	1250
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1250
3.	Approbation du PV du 14.12. 2023.....	1251
4.	Démission.....	1251
5.	Assermentation.....	1252
6.	Communication de la Présidente.....	1252
7.	Communication et réponses de la Municipalité.....	1252
8.	PO21.01REP rapport sur le postulat du 25 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Céline EHRWEIN « Pour une ville inclusive ».....	1253
9.	PO22.06REP rapport sur le postulat du 7 avril 2022 de Monsieur le Conseiller communal Basile DE RAEMY « Création d'une plateforme et d'un budget participatif ».....	1256
10.	Nomination d'un·e membre à la Commission des pétitions.....	1256
11.	Nomination d'un·e membre suppleant·e à la Commission de sécurité.....	1257
12.	Préavis n° PR23.36PR concernant une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 11'000'000.-, correspondant à une participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à hauteur de 20% du capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA), dans le cadre de la recapitalisation à venir de celle-ci. Rapporteur : M. Paul-Camille GENTON.....	1257
13.	Préavis n° PR23.35PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 440'000.- pour l'analyse de variantes énergétiques d'approvisionnement des futurs bâtiments à réaliser dans le périmètre des différents plans d'affectation, le suivi et la mise à jour du Plan directeur des énergies, ainsi que des mesures de mise en œuvre, de suivi et de pilotage de la politique énergétique yverdonnoise pour les années 2024-2027 Rapporteuse : Mme Anne-Louise GILLIÉRON Rapporteuse : Mme Sophie MAYOR, Présidente de la Commission des finances.....	1259
14.	Préavis n° PR23.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour mettre en conformité la protection cathodique de la conduite d'approvisionnement en gaz de Grandson et de la conduite d'approvisionnement en eau du Montélaz, ainsi que pour procéder à un examen approfondi de l'ensemble des infrastructures. Rapporteur : M. Kevin DELAY.....	1265
15.	Préavis n° PR23.33PR concernant une demande d'un crédit de CHF 460'000.- pour la mise en place d'un système de surveillance en temps réel de la qualité de l'énergie électrique et des anomalies sur le réseau basse tension. Rapporteur : M. Kevin DELAY.....	1266
16.	Préavis n° PR24.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- pour le renouvellement des compteurs d'eau, gaz et électricité, ainsi que les petites extensions des réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026 Rapporteuse : Mme Anne GILLARDIN GRAF.....	1267
17.	Préavis n° PR24.02PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 4'395'225.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville, de CHF 303'850.- pour le renouvellement des chaussées, de CHF 934'670.- pour les travaux liés à l'évacuation des eaux et de CHF 200'000.- pour les mesures et études de mobilité liés au renouvellement des réseaux pour l'année 2024 Rapporteuse : Mme Natacha RIBEAUD EDDHABI.....	1268
18.	Interpellations, simples questions et vœux.....	1273

18.1	Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Mobilité pour tous).....	1273
18.2	Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (Déneigement trottoirs et pistes cyclables).....	1276
18.3	Une question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR (Accorder la bourgeoisie yverdonnoise de manière posthume ?)	1277
18.4	Une question de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Stationnements inappropriés aux points de collecte).....	1279
18.5	Une interpellation de Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD et consorts (L'endométriose).....	1279
18.6	Une question de M. le Conseiller Michel FLEURY (Contrôle des loyers).....	1281
18.7	Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Révoltes paysannes : quel soutien de la ville d'Yverdon-les-Bains par la restauration collective ?).....	1282
18.8	Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Remises d'impôt, quelle attitude de l'administration yverdonnoise ?).....	1283
18.9	Une interpellation de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Employabilité des personnes avec statut S : quelles mesures concrètes renforcer ?).....	1285
18.10	Une interpellation de M. le Conseiller Bart WIND (Le prix excessif des énergies à Yverdon-les-Bains).....	1287

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 mars 2024

Présidence

Madame Aurélie-Maude HOFER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes et MM. les Conseillers : Lionel BILLAUD, Christophe BURDET, Jean-Marc CUANILLON, Xavier FISCHER, Maria GALLARDO, Onurhan KÜÇÜK, Dorian MEIERHANS, Julian MICHOU, Pierre-André MICHOU, Juan RAMIREZ, Olivier SIMON-VERMOT, Laurent VUITHIER, Pierre-Alain JAQUET, Pascal GAFNER, Malory FAGONE, Nadia RYTZ, Lorena SHEU

Membre absent·e :

Mme la Conseillère Susanne BERGIUS et M. le Conseiller Ruben RAMCHURN

Membres présent·e·s	81
Membres excusé·e·s	17
Membres absent·e·s	2
Effectif actuel	100

M. le Municipal Christian WEILER est excusé pour cette séance.

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations reportées de la séance du 01.02.2024 :

- 18.1 Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Mobilité pour tous).
- 18.2 Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Déneigement trottoirs et pistes cyclables).
- 18.3 Question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR (Accorder la bourgeoisie yverdonnoise de manière posthume ?).

- 18.4 Question de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Stationnements inappropriés aux points de collecte).



Ainsi que de nouvelles propositions individuelles et interpellations :

- 18.5 Interpellation de Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD et consorts (Endométriose).
18.6 Question de M. le Conseiller Michel FLEURY (Contrôle des loyers).
18.7 Question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Révoltes paysannes : quel soutien de la ville d'Yverdon-les-Bains par la restauration collective ?).
18.8 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Remises d'impôt, quelle attitude de l'administration yverdonnoise ?).
18.9 Interpellation de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Employabilité des personnes avec statut S : quelles mesures concrètes renforcer ?).
18.10 Interpellation de M. le Conseiller Bart WIND (Le prix excessif des énergies à Yverdon-les-Bains).

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

Mme la Conseillère Patricia VALCESCHINI :

C'est une erreur.

3. APPROBATION DU PV
DU 14.12. 2023

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du **14 décembre 2023** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à une quasi-unanimité et une abstention, avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSION

En date du 19 février 2024, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

C'est avec une grande émotion que je vous adresse ma démission du Conseil communal de la ville d'Yverdon. Mon déménagement en dehors de la ville rend nécessaire ce pas, mais je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers vous et la majorité du conseil pour cette expérience enrichissante.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers le Parti socialiste qui, à mes yeux, incarne une vision juste et équitable de ce qu'une ville humaine devrait être. Évoluer au sein de ce parti a été un privilège, et je continuerai à soutenir ces valeurs où que la vie me mène. Avec eux, je me suis senti en famille et bien accompagné dans mes premières enjambées du conseil, je les en remercie du fond du cœur.

Avec une certaine franchise, je ne pourrais pas dire que certains des longs débats que nous avons eus me manqueront, mais ils auront toujours leur place dans mes souvenirs. Un petit clin d'œil spécial à certains membres de l'UDC, dont la vision de se sentir « victimisée » a parfois été un sacré spectacle.

Mais bref, assez parlé, il est temps pour moi de vaquer à d'autres occupations, comme celle de futur père, que je suis heureux d'être tout bientôt.

Je vous prie d'accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé **Monsieur Anthony REYMOND**.

Monsieur le Conseiller Anthony REYMOND a accédé à ce Conseil le 06 septembre 2018 jusqu'à ce jour, pour le groupe PS-POP.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur le Conseiller Anthony REYMOND pour son engagement au sein de notre Conseil.

5. ASSERMENTATION

La démission de M. Anthony REYMOND laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe PS-POP.

Mmes Milanka DJORDJEVIC née en 1967, Afaf CHÉRIF née en 1970 et Rosamonde GUIGNARD née en 1947, respectivement 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des Viennent-ensuite de la liste du groupe PS-POP, toutes trois domiciliées à Yverdon-les-Bains – adresses complètes connues du secrétariat – ont renoncé à accéder au Conseil communal.

M. Abdelmalek SAIAH, 1^{er} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe PS-POP, né en 2005 et domicilié à Yverdon-les-Bains – adresse complète connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Anthony REYMOND.

Je prie Monsieur Abdelmalek SAIAH de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER.

M. Abdelmalek SAIAH : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de notre scrutatrice, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Pause

Au vue de notre ordre du jour chargé, je vous informe que l'on fera très certainement une pause de 10 minutes aux alentours de 22h00.

7. COMMUNICATION ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non Mme la Présidente, nous n'avons pas de communication particulière à vous faire lors de ce

Conseil.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 8.

8. **PO21.01REP**

RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 25 MARS 2021 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE CÉLINE EHRWEIN « POUR UNE VILLE INCLUSIVE »

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise d'acte du rapport

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN :

Je me réjouis de la réponse qui a été apportée au postulat « Ville inclusive ». La réponse de la Municipalité montre que celle-ci est consciente des enjeux et des difficultés qu'il y a à concrétiser l'égalité. L'égalité ne se décide pas par quelques petites mesurètes et implique une certaine expertise. Je ne doute pas que la personne qui a été engagée saura, grâce à son expertise justement et ses compétences, répondre de manière adéquate à la demande qui était faite dans le postulat que j'ai déposé, qui pour rappel, demandait un état des lieux en termes d'égalité de genre dans les différents domaines qui relèvent de l'administration communale : le domaine des ressources humaines, de la communication, des bâtiments, afin de proposer des mesures concrètes en matière d'inclusion de genre.

Si la réponse de la Municipalité me réjouit, j'aimerais néanmoins porter un point d'attention à celle-ci. Il me semble en effet essentiel que le souci de l'égalité reste et demeure le souci de toutes et de tous au sein de l'administration et qu'elle soit portée sur le long terme. Pour ce faire, il est important que la personne qui a été engagée puisse travailler en bonne entente et de manière transversale avec tous les services de la Commune. Cela implique que les portes de ces services lui soient ouvertes, afin que cette personne puisse, par son expertise justement, venir contribuer à stimuler et nourrir la réflexion de chacune et chacun, chacune des personnes au sein de l'administration.

Ce point d'attention ayant été posé, je remercie encore la Municipalité pour sa réponse et me réjouis de découvrir tout prochainement donc les mesures supplémentaires pour l'égalité de genre qui se concrétiseront, je l'espère, rapidement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Le postulat de Mme EHRWEIN s'inscrit dans la ligne de son engagement. Qu'il ait fallu près de 3 ans pour obtenir la réponse de la Municipalité est compréhensible, puisqu'il y a tant à changer dans les mentalités et à faire dans ce domaine. Il a fallu une année pour qu'un groupe soit constitué et que ce groupe constate qu'il n'était pas à la hauteur de la tâche. Il a fallu ensuite l'engagement d'une personne, il y a quelques mois, pour que, vraisemblablement avec son aide, puisse être rédigée la réponse de la Municipalité. Et j'en suis à me demander si Mme EHRWEIN n'aurait pas elle-même été qualifiée pour faire ce travail.

Il y a trois aspects de la question de la réponse qui me dérangent et que je vais relever. Le premier, c'est la référence qui a été faite aux cours de récréation, ici, à celle du Collège de Fontenay et qui me paraît malvenue. Certes, il y a eu une réflexion au sein de l'Urbanisme, chargé des cours d'école, mais à Fontenay, le constat est mitigé. L'ancienne cour a été rapetissée, une grande partie de la zone verte a été maintenant mise à disposition de l'UAPE. La cour proprement dite de Fontenay reste asphaltée, représente un bel îlot de chaleur, le sol comporte de nombreux trous dangereux pour le passage de la mobilité douce. Le très modeste équipement, à part un beau toboggan, n'apporte vraiment rien de ludique. Rien ne s'impose comme équipement répondant à

une vraie offre multigenre. L'accès à cette cour, vanté comme ayant un double usage, scolaire et public, reste toujours difficile, malgré les multiples interventions que j'ai faites depuis plusieurs années. En raison de chicane, le passage reste difficile pour les vélos et poussettes. Ce n'est pas très inclusif et je pense que Fontenay n'était pas le bon exemple à donner dans ce rapport.

Point 2, les actions pour les serviettes hygiéniques et les locaux ont été de très bonnes actions. Elles sont méritoires - pour les locaux de l'allaitement, excusez-moi - elles sont méritoires, mais elles ne soutiennent guère un discours sur l'égalité.

Point 3, je reviens sur l'article 74 de notre nouveau règlement du personnel, puisqu'on vient de parler, dans cette réponse, du règlement du personnel. Quand je suis intervenu lors de notre dernière séance, je ne pouvais savoir qu'on discuterait ce soir du postulat EHRWEIN. Je redis, sans hésiter, que l'article 74 que ce Conseil a validé ne répond pas à des critères d'égalité et d'inclusivité. On aurait pu faire mieux avec cet article.

Je termine plus positivement avec la question des dénominations de rues et de bâtiments. Cette piste me paraît prometteuse. Prenons simplement le temps de bien profiter de l'occasion pour ne pas galvauder les rares occasions où l'on inaugure une rue et ainsi créer une mémoire plus ouverte. La réponse de la Municipalité est, à mes yeux, insatisfaisante et ce postulat mérite mieux. Il obtiendra certainement mieux dans l'avenir. Ayons confiance. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je répondrai essentiellement aux interrogations ou, du moins, à la prise de position de M. le Conseiller COCHAND parce que, bien évidemment, je ne partage pas sa lecture des faits, mais peut-être rembobinons un petit peu et ça permettra un petit peu de clarifier en fait, ce qui a été fait autour de cette réponse à ce postulat autour de la question du timing ou du planning pour répondre à ce postulat.

Pour rappel, le postulat était déposé en plein lorsque la cellule de durabilité menait le plan climat où était dans sa phase finale de plan climat. Difficile de courir plusieurs lièvres, c'est vrai que, du coup, on a dû, avec une seule employée et une stagiaire, prioriser les choses. Donc, ce point-là a été pris en charge quelque temps après. Ça a été dit, un groupe de travail interservice s'est saisi de ce dossier-là, c'est évident que c'est une question transversale avec un lead, un leadership sur la durabilité, mais avec toute la bonne volonté de ces personnes intéressées à promouvoir ou à pousser et à mettre en place un plan d'action dans les différents services, c'est vrai que prise par leur cahier des charges respectif, c'était difficile de faire avancer convenablement en fait cette thématique-là. Il fallait une personne dédiée, il fallait de l'argent et ça, ça se planifie et c'est au niveau des budgets. Donc, il a fallu planifier en fait cette utilisation pour créer ce poste à durée déterminée, ce mandat qui, du coup, est en place depuis quelques mois, comme vous le savez, comme ça a été mentionné dans le préavis. Donc, difficile de faire mieux en fait, alors même qu'en fait, j'ai eu le plaisir d'être... La Ville d'Yverdon, ce n'est pas moi, mais c'est la Ville d'Yverdon-les-Bains a été invitée au sommet, au premier sommet national sur l'égalité et nous étions, nous faisons partie du podium de trois villes qui intervenaient comme mesures exemplaires, jugé par la Confédération, soit Zurich, Genève et Yverdon, ce qui est quand même assez fou. Et nous étions une des rares villes à avoir un répertoire d'action dans différents services et avoir mis en place une déléguée à l'égalité, et maintenant, avec cette mission pour la déléguée « égalité ».

Donc, moi, j'ai une lecture des choses qui est totalement à l'inverse, en fait, de ce qu'on m'a renvoyé, ce qu'on nous renvoie comme projet, qu'on pousse. Nous avons été cités et je prends avec délectation votre exemple des cours d'école, nous avons été cités comme exemple pour de nombreuses villes où cette question a été thématiquée, amenée et je m'arrêterai que sur la question de l'égalité, en fait, sur les cours d'école et de l'espace public, mais dans la question des cours d'école, c'est véritablement l'usage, en fait et la place des garçons et des filles qui est remise en question pour pas que ça soit les garçons qui prennent un maximum de place dans cet espace-là, mais qu'ils soient partagés avec des usages différents et en cassant les codes, les usages en les réaffectant à différents usages. Ça, c'est pour répondre spécifiquement, je ne parle pas de la végétalisation qui, effectivement, de mon point de vue aussi, je le partage, pourrait être poussée, c'était une première cour d'école. Dans tous les cas, c'est un succès pour cette cour d'école et c'est

une méthodologie que nous appliquons sur les autres cours d'école et qui nous a valu d'être cités comme expert pour aller aider d'autres villes autour de cette thématique de la re-spécialisation des genres, notamment dans les cours d'école.

Donc, je m'étonne de votre réaction, de votre envie de refus, pour tous ces éléments-là que je mentionne. Vous dire encore, je rebondis encore, je reviens encore sur cette histoire de conférence nationale sur l'égalité. Nous faisons partie aussi des mesures sur le programme d'égalité au niveau national où Confédération, Cantons et communes ont listé toutes leurs mesures et nous faisons partie des rares, je crois cinq ou six villes, qui ont listé des mesures, et à plusieurs titres, Yverdon réapparaît très très souvent dans cette stratégie égalité. Donc, non, Mesdames et Messieurs, nous sommes véritablement, en fait, je ne peux pas dire en avance, parce que la thématique est en retard, en fait, en elle-même, on rattrape un retard global partout, mais nous avançons véritablement. Voilà, j'espère vous avoir convaincu du bien-fondé de cette réponse.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR reste sur sa faim avec les réponses apportées par la Municipalité. Nous aurions trouvé intéressant d'avoir accès au recensement des actions réalisées au sein de l'administration communale qui a été mené depuis 2022, avec la création d'un groupe de travail autour de cette thématique. Cela aurait amené de la matière intéressante à cette réponse, d'autant plus qu'il y a maintenant une personne engagée à temps partiel qui doit élaborer une stratégie d'égalité et proposer des mesures concrètes. Il aurait été également intéressant de savoir quels sont les projets ou ce qui a été fait depuis son engagement, bien que récent soit-il. Le groupe PLR est donc assez mitigé quant aux réponses apportées via ce rapport et nous sommes donc assez partagés sur la prise d'acte. Je vous remercie pour votre attention.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO21.01REP est refusé à une évidente majorité et quelques abstentions.

Comme vous avez renoncé à la constitution d'une commission pour préavisier cette prise d'acte, j'ouvre, sans autres formalités, la discussion sur la prise d'acte de ce rapport PO21.01REP.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je serai très bref, mais en réponse à Mme la Municipale, j'aimerais faire le témoignage suivant. J'ai critiqué la cour de Fontenay tout à l'heure. Il y en a d'autres qui sont bien mieux réussies, comme la Villette. Dans le quartier du Cheminet, il y a un petit terrain de football qui est en très mauvais état depuis des années. J'ai eu l'occasion d'y jouer avec des enfants de 8 et 14 ans. J'ai découvert des jeunes filles virevoltantes avec une magnifique technique de balle et de course et parfaitement à l'aise au milieu de groupe plutôt masculin. Et là, il n'y avait pas de problème d'inclusivité ou d'égalité. Alors, il y a des choses magnifiques qui se font toutes seules sur le plan de l'égalité de l'inclusivité, sur un mauvais terrain et à mon avis, contrairement à ce que dit Mme la Municipale, l'exemple de Fontenay était particulièrement mal choisi dans ce rapport.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Je me permets de répondre, pas avec des statistiques précises, mais juste avec mon expérience. Je faisais, quand j'étais petite, partie des filles qui jouaient souvent au foot dans la cour avec les garçons. Déjà, ce n'était pas confortable. J'étais très forte à faire semblant que c'était confortable, parce que c'est le meilleur moyen de pouvoir jouer, mais à chaque fois qu'on réussit quelque chose, c'est un événement exceptionnel, mais quand on rate, c'est parce qu'on est une fille. Et je pense que c'est vraiment une grossière erreur de simplement se dire : « ah oui, il y a trois filles qui sont à l'aise, donc il y a aucun problème dans les cours de récré ». Et puis que, je pense qu'on peut se

baser plutôt sur les études que sur vos observations personnelles. Merci.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise d'acte du rapport PO21.01REP est acceptée 46 oui, 18 abstentions et 11 non.

9. PO22.06REP

RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 7 AVRIL 2022 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL BASILE DE RAEMY « CRÉATION D'UNE PLATEFORME ET D'UN BUDGET PARTICIPATIF »

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

J'ouvre la discussion sur la prise d'acte du rapport

M. le Conseiller Basile DE RAEMY :

Merci pour cette réponse de la Municipalité. Je suis content de savoir que la participation est une priorité pour la Municipalité et je trouve le programme de bourse aux projets très intéressant. Cependant, je trouve dommage que ce ne soit pas plus visible, plus accessible, peut-être en ligne, pour que les gens puissent se sentir plus intégré, plus engagé dans la participation. Et je trouve juste dommage que ce ne soit pas plus visible et puis que les gens puissent collaborer ou aider ces projets à voir le jour, finalement. Et puis, sinon, je me réjouis de voir pour la suite ce qui va se passer.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je prends note. On va essayer d'améliorer, du coup, un peu cette visibilité-là. Tout feedback est toujours bon à prendre, s'il est constructif, bien évidemment et nous essayerons de pousser cette visibilité, notamment notre programme en action, qui est sous sa deuxième mouture et qui peut-être, effectivement, gagnerait en visibilité. Nous prenons note. Merci.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO22.06REP est refusé à une évidente majorité, quelques abstentions.

Comme vous avez renoncé à la constitution d'une commission pour préavisé cette prise d'acte, j'ouvre la discussion sur la prise d'acte de ce rapport PO22.06REP.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise d'acte du rapport PO22.06REP est acceptée à une évidente majorité, un avis contraire et quelques abstentions.

**10. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE À LA**

Suite à la démission de M. Anthony REYMOND du Conseil communal, un poste de membre est à repourvoir à la Commission des pétitions.

**COMMISSION DES
PÉTITIONS**

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe PS-POP a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Safia RUSSELL pour cette fonction. Je vous remercie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

Mme la Conseillère Safia RUSSEL est nommée membre de la Commission des pétitions.

Madame la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**11. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE
SUPPLEANT·E A LA
COMMISSION DE
SECURITE**

Suite à la démission de M. Anthony REYMOND du Conseil communal, un poste de membre suppléant·e est à repourvoir à la Commission de sécurité.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le groupe socialiste et POP a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Olivier MAIBACH pour cette fonction. Je vous remercie.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

M. le Conseiller Olivier MAIBACH est nommé membre suppléant de la Commission de sécurité.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**12. PRÉAVIS
N° PR23.36PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE CHF 11'000'000.-, CORRESPONDANT À UNE PARTICIPATION DE LA VILLE D'YVERDON-LES-BAINS À HAUTEUR DE 20% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE NATURELLE MOLLENDRUZ SA (ENM SA), DANS LE CADRE DE LA RECAPITALISATION À VENIR DE CELLE-CI.

RAPPORTEUR : M. PAUL-CAMILLE GENTON

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Gloria CAPT, Anne GILLARDIN GRAF, Marcelline MILLIOUD, Paul-Camille GENTON, Martin LOOS, Christophe LOPERETTI (absent), Olivier

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

SIMON-VERMOT et Joël WAEGER (excusé)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. GENTON donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

La Commission des finances a siégé le 19 février pour traiter ce préavis. Elle avait invité une délégation municipale composée du chef du Service des finances, du Syndic, ainsi qu'une large délégation du SEY, du Service des énergies. Elle avait pu prendre connaissance du rapport d'analyse du bureau d'expertise YCube à titre confidentiel. Une présentation complète du projet lui a été faite par la délégation du Service des énergies, qu'elle remercie pour sa disponibilité, sa transparence et ses explications très complètes et très claires.

Pour des raisons de confidentialité et de secret d'affaires, les chiffres contenus dans le rapport d'analyse du bureau d'expertise ne peuvent pas être partagés avec ce Conseil. Cependant, la Commission des finances partage l'entier des analyses faites par la commission ad hoc, qui y a également eu accès et qu'elle remercie au passage pour son excellent rapport, en particulier sur les volets financiers.

Le projet qui nous est soumis ici est très solide financièrement et devrait être bénéficiaire pour la Ville avant la fin d'une décennie. Le risque financier que nous prenons est de perdre maximum CHF 950'000.-, dans le cas où le projet devait être bloqué, notamment pour des raisons juridiques et ne jamais se réaliser. Le montant qui fait l'objet de ce préavis n'a pas été mis au plan des investissements et il devra y être ajouté pour l'année 2025. Cela ne devrait pas cependant poser de problème particulier, sachant que chaque année, notre capacité d'investissement est de 20 à 25 millions inférieur à ce qui était prévu et que certains projets, pour des raisons de délais légaux notamment, seront de toute manière repoussés.

Les avantages pour notre Ville sont nombreux avec ce projet : nous augmentons significativement la maîtrise de notre approvisionnement, ce qui aura une incidence positive à terme sur le prix de vente de l'électricité ; nous répondons aux objectifs posés par les Plans Climat yverdonnois et vaudois, ainsi que la future loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité reposant sur les énergies renouvelables. Avec l'éolien, nous complétons notre production solaire par une énergie principalement produite en hiver. Nous profitons d'un programme d'encouragement de la Confédération, sous la forme de l'achat garanti de l'électricité produite durant les 15 premières années à prix coûtant. Et enfin, le projet est résilient économiquement, ce qui signifie que ce projet sera favorable à la Ville d'Yverdon, qui en tirera des bénéfices par le versement de dividendes.

La Municipalité et le Service des énergies souhaitent augmenter la participation de la Ville jusqu'à 20 % du capital de ENM SA, contre 7,59 % actuellement. Pour cela, elle doit disposer d'un montant de CHF 11'000'000.-. La Commission des finances invite ce Conseil à accepter cette demande de crédit d'investissement et de faire confiance, d'une part, au rapport d'expertise du bureau YCube, qui est une référence dans ce domaine et dont les conclusions sont hautement favorables et d'autre part, à la commission ad hoc et à la Commission des finances, qui ont toutes deux accepté ce préavis à l'unanimité de leurs membres. C'est donc à l'unanimité de ces membres que la Commission des finances vous invite, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter ce préavis tel que présenté.

Vote

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.36PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques

abstentions.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Au 17^{ème} siècle, les autorités bourgeoises de la Ville décidaient d'acheter des alpages à La Praz, qui allaient devenir les communes de La Praz et Juriens. Au 18^{ème} siècle, les autorités de la Ville décidaient de construire le magnifique Hôtel de Ville qui orne la plus belle place d'Europe occidentale. Au 19^{ème} siècle, les autorités de la Ville décidaient d'accueillir l'une des deux gares qui inauguraient l'ère du chemin de fer en Suisse-romande. Au 20^{ème} siècle, les autorités de la Ville planifiaient l'accueil de ce qui allait devenir le plus grand parc scientifique et technologique de Suisse. Avant la fin du 1^{er} quart du 21^{ème} siècle, vous avez accepté de donner à Yverdon-les-Bains encore plus son autonomie énergétique. L'histoire nous le dira, mais je pense que ce moment est historique et je vous prie d'en savourer la saveur.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer aux recapitalisations de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA) à hauteur d'une participation de 20% au capital.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 11'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 83070.24 « Recapitalisation ENM SA à 20% », avec la fonction 96100.

**13. PRÉAVIS
N° PR23.35PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 440'000.- POUR L'ANALYSE DE VARIANTES ÉNERGÉTIQUES D'APPROVISIONNEMENT DES FUTURS BATIMENTS À RÉALISER DANS LE PÉRIMÈTRE DES DIFFÉRENTS PLANS D'AFFECTATION, LE SUIVI ET LA MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES ÉNERGIES, AINSI QUE DES MESURES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE YVERDONNOISE POUR LES ANNÉES 2024-2027

RAPPORTRICE : MME ANNE-LOUISE GILLIÉRON

RAPPORTRICE : MME SOPHIE MAYOR, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Anne-Louise GILLIÉRON, Anne-Carole LEIBACHER, Marceline MILLIOUD, Maximilien BERNHARD, Olivier DI PRINZIO, Olivier MAIBACH et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme GILLIÉRON donne lecture des éléments suivants :

En résumé, l'objet de ce préavis est d'actualiser le Plan directeur des énergies à la lumière des objectifs du Plan Climat et d'évaluer quelles sont les meilleures solutions qui devront être proposées à l'avenir pour atteindre les objectifs, ainsi que d'assurer le suivi de l'efficacité des mesures de réalisation de ces objectifs.

La commission a toutefois émis trois vœux. Le premier : l'ensemble de la commission émet le vœu que la Municipalité communique les résultats des études au Conseil communal. Le second : les

résultats des études et surtout les mesures qui seront définies, vont incontestablement impacter nos concitoyens. Aussi et à l'unanimité de ses membres, la commission invite la Municipalité à élaborer un plan de mesures qui soit acceptable socialement et économiquement pour la population yverdonnoise. Le troisième vœu : enfin et à une forte majorité, la commission invite la Municipalité à prévoir des mesures de monitoring et l'actualisation de celles-ci en fonction des objectifs de réduction pour chaque secteur et non uniquement dans le cadre du plan directeur des énergies.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme MAYOR donne lecture des éléments suivants :

Si les membres de la Commission des finances sont tout à fait convaincus du bien-fondé de la démarche, un doute sur son financement s'est installé au sein de la Commission. En effet, la Commission se demande si ce genre de travail justifie de faire appel à des experts et expertes externes et si les cadres du Service des énergies, nombreux et nombreuses et bien formés, ne seraient pas à même de réaliser ces analyses et ces mises à jour.

Elle craint aussi que ces coûts additionnels de prestation externes se retrouvent sur la facture du consommateur, déjà particulièrement élevé à Yverdon-les-Bains. La réponse qui lui a été donnée par la délégation du Service des énergies sur ce sujet ne l'a pas tout à fait convaincu.

Elle donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Il s'agit d'éclairer votre débat et donc la Municipalité va donner sa réponse aux vœux de la commission ad hoc et aussi aux conclusions de la Commission des finances. Je passe tout d'abord la parole à Mme la Vice-syndique Carmen TANNER au sujet du 3^{ème} vœu de la commission ad hoc.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci cher collègue de me passer du coup la main pour ce vœu, ce troisième vœu de la commission ad hoc. Donc, en plus du monitoring du secteur des bâtiments et énergies, soit la mesure EN6 qui est donc mentionné dans le rapport, le Plan Climat a spécifiquement nommé des mesures dans son plan d'action pour une mise en place de système de monitoring pour le secteur de la mobilité. Les principaux domaines liés à l'adaptation au changement climatique, soit par exemple la renaturalisation des cours d'eau et de la présence des espaces végétalisés, ainsi que la thématique de la consommation. Il s'agit dès lors des mesures suivantes : soit la MOB5, adopter un système de monitoring visant à évaluer l'évolution des mobilités ; la RN8, mettre en place un système de monitoring permettant de démontrer les effets positifs de la renaturalisation des cours d'eau et de la présence des espaces végétalisés ; et la CONSO3, mettre en place un monitoring de la consommation.

Mais il est prévu d'avoir des indicateurs pour chacun des domaines d'action thématique du Plan Climat. L'idée est de faire un monitoring global que l'on retrouve dans la mesure CC5 du Plan Climat, soit dans les conditions cadres, ainsi qu'à la page 2 du préavis qui accompagnait le Plan Climat, soit notre réponse aux différents postulats. Alors oui, on l'a dit et on l'a écrit, ce monitoring est prévu et fait partie de notre projet. On doit néanmoins vous avouer que les indicateurs sont un gros chantier dans le suivi de ce Plan Climat et que, pour certains domaines, tout est à inventer. Et que, je vous le rappelle, nous sommes une des premières villes, ça se compte sur une main pour l'instant, le nombre de villes qui ont un Plan Climat. Donc, tout est à faire, tout est à inventer.

À noter que le Canton, via l'OCDC, l'Office cantonal de la durabilité et du climat, réfléchit à structurer et à venir en soutien aux communes pour la question des indicateurs et développer un set d'indicateurs pour le suivi.

Bref, une fois le monitoring en place, du moins sa méthodologie, il est prévu que le GT Plan Climat, transversal à l'administration communale, suive l'évolution des indicateurs des différents secteurs susmentionnés et non uniquement de ceux du Plan directeur des énergies. Ceci, dans le but de coordonner les démarches et disposer, dans la mesure du possible, du même set d'indicateurs entre les stratégies sectorielles et le Plan Climat.

Voici donc pour le vœu numéro 3. Je recède la parole à mon collègue.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Concernant le premier vœu de la commission ad hoc, la transmission des résultats des études. La Municipalité accueille très favorablement ce vœu et mettra en œuvre une communication au Conseil communal appropriée pour chacun des trois volets du préavis, lorsque des révisions majeures seront disponibles ou lorsque les outils de monitoring seront en place. Les règlements des plans d'affectation feront d'ailleurs non seulement l'objet d'une communication, mais d'un vote d'approbation du Conseil communal.

Concernant le deuxième vœu, concernant un plan de mesures qui soit acceptable socialement et économiquement pour la population yverdonnoise. Je vous rappelle que la Ville est engagée dans une démarche de développement durable, alignée sur l'Agenda 2030 des Nations Unies et les 17 objectifs de développement durable. Cela impose de prendre en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Les études envisagées sont, en effet, de prime abord, focalisées sur les aspects environnementaux, la consommation d'énergie et les émissions de CO₂, sur lesquels des progrès rapides sont indispensables. Mais la commission a tout à fait raison de rappeler que les autres impacts, sociaux et économiques, doivent être pris en compte également dans la définition des mesures. La Municipalité confirme qu'elle intégrera ces dimensions dans la construction du plan de mesure.

Pour en venir aux conclusions de la Commission des finances sur ce préavis. Tout d'abord, il faut clarifier que les amortissements de ce crédit d'investissement ne peuvent, de par le cadre légal, pas être imputés dans les charges énergétiques et répercutés sur les coûts d'acheminement énergétique, donc dans les prix facturés aux consommateurs et consommatrices. Il s'agit ici de stratégie énergétique qui relève de la Municipalité comme autorité planificatrice.

Concernant le mode de financement. Les trois volets de ce préavis sont des activités de projet, ajusté aux besoins ponctuels des nouveaux quartiers pour le premier volet et à la définition d'objectifs pour le Plan Climat concernant les deux autres. Il ne s'agit pas d'activité opérationnelle récurrente et c'est pourquoi le moyen d'un préavis d'investissement est plus approprié que le financement par le budget courant.

Et concernant les ressources humaines, le Service des énergies n'est pas en mesure de réaliser ces études avec les effectifs actuels, que ce soit en termes de disponibilité des équipes ou en termes de certaines compétences pointues. Il n'est pas possible de réaliser la planification énergétique de nouveaux quartiers ou la révision majeure du Plan directeur des énergies et de ses outils de mise en œuvre sans faire appel à des appuis et compétences externes.

Un petit rappel : la première version du Plan directeur des énergies avait été communiquée par un postulat, 19.04, et lors de l'étude, le rapport nous demandait, lors des prochaines révisions du Plan directeur, d'évaluer l'impact financier, ainsi que d'inclure des mesures incitatives. Cela nécessite également des ressources, des compétences très pointues, qui ne sont absolument pas disponibles dans le Service des énergies et ont été déjà nécessaires lors d'élaboration des premiers plans d'affectation, par exemple sur Coteau Est en 2011 avec un mandat d'étude de CHF 10'500.- et à Verdan en 2016 avec un mandat d'étude de CHF 11'340.-. Et je précise ici qu'il s'agit de faire une planification énergétique qui se rajoute à la planification de l'aménagement du

territoire, qui est purement exigée dans le domaine de l'urbanisme.

Alors, deux alternatives : la première, je doute qu'elle satisfasse la Commission des finances et le Conseil communal, serait de recruter au plan des postes plusieurs experts et expertes pour réaliser ces études en interne, alors même que celles-ci, je viens de le dire, doivent être vues comme des projets avec une date de fin déterminée par le préavis et qu'en 2027, ces experts et expertes se retrouveraient sans mission. L'autre alternative serait d'abandonner le Plan Climat et de renoncer à se donner les moyens de mise en œuvre des mesures de transition climatique et énergétique, ou en tout cas, de le faire dans les délais rapides qu'impose l'urgence climatique, qui a été votée par ce Conseil. Ce serait, en tout cas, aller complètement à rebours de la motion renvoyée par ce Conseil à la Municipalité, nous demandant d'établir un Plan Climat. Plan Climat dont vous avez pris connaissance et pris acte l'an dernier. Ce serait également bafouer l'avis unanime, 22 voix sur 22, du Conseil citoyen, qui a plébiscité la mise à jour des objectifs du Plan directeur des énergies pour les aligner avec ceux du Plan Climat.

En résumé, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, j'espère avoir clairement répondu aux doutes de la Commission des finances. La Municipalité vous invite dès lors à suivre l'avis de la commission ad hoc et à adopter ce préavis.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

On a entendu avec intérêt les explications du Municipal des énergies. Le groupe PVL vous invite à refuser ce préavis, ces CHF 400'000.- d'études, pourquoi ? Parce que nous sommes en plein paradoxe. Depuis que la nouvelle Municipalité est installée, on a créé à peu près 60-70 postes supplémentaires, dont une bonne partie pour les SY, je m'excuse, SEY, je suis encore à la vieille école. Donc, dans une bonne partie pour les SEY et ces postes ne sont pas forcément des ouvriers qui vont dans la fouille ; d'ailleurs, on n'en voit plus beaucoup d'ouvriers SEY dans la fouille. Ce sont tous des salaires à six chiffres, des ingénieurs, des gens hautement qualifiés. Alors, nous estimons que nous nous rallions au préavis de la Commission des finances et vous invitons à utiliser vos ressources internes pour faire ce travail et donc nous invitons les Conseillers à refuser ce préavis.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Comme vous le savez, Yverdon-les-Bains, à la suite du vote du Conseil communal, a déclaré l'urgence climatique le 2 mai 2019 et en janvier 2023, la Municipalité a présenté son Plan Climat première génération à la population et au Conseil. Ce Plan Climat implique donc que la Ville d'Yverdon adapte l'ensemble de ses activités afin qu'elles soient compatibles avec les objectifs fixés par le Plan Climat, notamment dans le secteur des bâtiments, dont la construction et le chauffage sont une des principales sources d'émission de CO2. Ce préavis est un premier pas dans ce sens. En effet, l'analyse de variantes énergétiques d'approvisionnement des bâtiments à réaliser dans les futurs plans d'affectation permettra de mettre à jour les concepts énergétiques, en incluant des concepts de sobriété et d'efficacité, qui permettront d'utiliser moins d'énergie et donc de bénéficier en même temps au climat et au porte-monnaie, tout en répondant aux besoins de la population.

Le Plan directeur des énergies, plan stratégique central de la Ville, doit lui aussi être révisé à la lumière des objectifs du Plan Climat. Puis, comme dans tous les projets, adapter et réviser les actions le plus tôt possible est souvent plus efficace et économique que réagir trop tard. Le suivi est donc central pour déterminer si les actions permettent d'avancer vers le but visé, c'est le but de la mise en œuvre du suivi et du pilotage de la politique énergétique. Ce monitoring permet d'investir l'énergie et l'argent d'une manière qui soit la plus efficace possible et de réorienter ces investissements si les efforts ne sont pas mis dans une action qui permet réellement de baisser les émissions de CO2.

Par ailleurs, les objectifs intermédiaires permettent de diminuer progressivement les émissions et ainsi accompagner la Ville et la population yverdonnoise progressivement vers la zéro émission nette en 2050. Par ailleurs, comme la commission le demande, il est important que les mesures du plan d'action soient choisies en prenant en compte les aspects sociaux et économiques. Il est

essentiel que les besoins de la population soient remplis et que les habitants et habitantes d'Yverdon aux revenus modestes et précaires ne paient pas le coût de cette transition. Par ailleurs, la meilleure énergie est celle qu'on n'utilise pas et l'énergie doit être utilisée avant tout pour les besoins essentiels de la population : se nourrir, se chauffer et se déplacer.

Bien sûr, cette révision n'est qu'une première étape importante qui demande des investissements de la mise en œuvre du Plan Climat, qui va demander un redoublement d'effort ces prochaines années pour atteindre l'objectif zéro émission nette en 2050 dans tous les secteurs d'activité de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Je vous invite donc, chers et chères collègues, à soutenir ce préavis pour une stratégie climatique forte, comme une très large majorité de la commission vous y invite. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le Plan Climat communal fixe un objectif de moins 40 % des émissions directes de CO₂ à horizon 2026, de moins 60 % à horizon 2030 et de zéro émission nette en 2050. Cette demande de crédit d'investissement doit permettre de mener des études pour identifier les mesures pour y arriver. Il faut être conscient que ces mesures vont impacter aussi bien les bâtiments communaux que privés, aussi bien les nouveaux plans de quartiers que l'ensemble du bâti déjà existant et ce, sur tout le territoire de la Ville.

L'horizon 2026 étant déjà dans moins de 2 ans, cela nous paraît très irréaliste de viser une diminution de 40 % des émissions directes de CO₂ à cette échéance. De plus, il est bien noté dans le rapport de la commission qu'il n'est pas exclu que ces mesures soient contraignantes, dans le respect du cadre légal et réglementaire, ce qui laisse présager des impacts négatifs pour les citoyens de notre Ville, avec probablement l'imposition de taxes supplémentaires.

Finalement, nous partageons les doutes de la COFI sur le volet du financement. Pourquoi faire appel à des personnes externes pour réaliser ces analyses et mises à jour ? Cela devrait être fait à l'interne et permettrait d'économiser de l'argent et éviterait que cette somme soit répercutée dans les coûts des énergies et dans les ménages de la Ville.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR ne soutiendra pas ce préavis à une grande majorité et vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Le préavis l'explique bien : le Plan directeur des énergies a des objectifs qui sont désormais datés devant l'urgence du dérèglement climatique et son aggravation que nous constatons saison après saison. Ce que propose ce préavis, c'est une montée en puissance nécessaire en développant de nouveaux axes. Mais développer de nouveaux axes cela nécessite de nouveaux moyens, car les différentes forces du SEY sont bien occupées à faire tourner un grand service, un service important pour notre Ville et sa population. Aujourd'hui, renvoyer ce préavis en demandant au service de gérer cela à l'interne, c'est prendre le risque de freiner un processus urgent.

Le coup de pouce demandé par la Municipalité nous semble raisonnable. C'est pourquoi le groupe PS et POP estime nécessaire d'apporter un soutien à ce service pour lui permettre cette montée en puissance. Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Certes, on parle de sous, de dépenses, mais qui dit dépenses, dit aussi opportunités à nos chers artisans et à l'économie locale, voire helvétique, de pouvoir créer des emplois et qui dit créer des emplois, dit aussi création d'impôts. Je n'arrive pas à comprendre cette sensibilité de notre chère droite, qui, à longueur d'année, se préoccupe du manque d'impôt, de taxes et alors moi, je dis tant mieux, c'est une belle opportunité. Je pense que CHF 440'000.- pour une petite dépense, qui peut peut-être rapporter à la Ville, peut-être le double, voir le triple en taxe, en impôt, voir en emploi.

Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

J'aimerais juste revenir sur un des points qui a été soulevé ici dans ce débat, soit l'objectif de 2026 : diminution de 40% des émissions de CO2 et 2030 diminution de 60%. Je reviens sur donc 2026 et ce côté inaccessible ou difficile à atteindre. C'est vrai, on ne s'en est jamais caché, votre Municipalité, aussi bien dans nos communiqués de presse, conférence de presse, préavis et même dans le Plan Climat, c'est un objectif ultra ambitieux, voire potentiellement clairement infaisable. Mais l'idée derrière était aussi de démontrer que, même si une Ville essaye par les moyens qu'elle a, il lui manquera, dans un laps de temps aussi court, des moyens financiers et peut-être encore plus notre Ville, vous connaissez nos difficultés financières, mais s'il n'y a pas un financement cantonal ou fédéral pour ces questions de changement structurel d'une société, effectivement, ça va être difficile. C'est à quelque part ce qu'on va essayer de démontrer, malheureusement j'aurais envie de dire, parce que, et vous le savez, nos investissements se planifient à une trentaine d'années, voire parfois plus. Et en fait, dans un laps de temps, changer etc., ça demande des financements plus forts qu'une commune ne peut pas absorber elle-même.

Donc, il y a la question en fait du financement qu'il va falloir faire débloquer par d'autre manne financière que celle qu'on a au niveau local, communal. Et puis il y a aussi le fait de cette prise de conscience que, malgré les efforts qu'on met en place, s'il n'y a pas un changement sociétal global, malgré nos efforts investis au niveau yverdonnois et vous le savez bien, finalement, ça se tient au niveau sociétal et ça, c'est un autre échelon, là au niveau national, que d'amplifier ce débat, cette prise de conscience, pour aller vers plus de résilience.

Donc, c'est vrai, 2026, clairement difficilement abordable. Par contre 2030, ça c'est possible, la réduction de 60% - j'aimerais juste encore dire pour 2026, c'est les recommandations du GIEC pour rester dans les 1,5° c'est d'amorcer un rapide déclin de 40% jusqu'à 2026 – donc je reviens à 2030, 60% là c'est possible, c'est faisable. Et notamment dans les planifications des quartiers, c'est un des bouts de ce préavis, c'est les études autour des plans d'affectation et leur stratégie énergétique. Et là, ça passe par des règles de construction, essentiellement et là, on ne parle pas de taxes, on ne parle pas non plus, en fait, d'un report sur l'habitant, mais des règles beaucoup plus strictes, beaucoup plus poussées et une question de l'approvisionnement énergétique beaucoup plus poussée sur ces plans d'affectation qui vont un peu plus loin qu'un plan d'affectation standard, j'aurais envie de dire, mais beaucoup plus poussé et stratégique sur notre mainmise énergétique. Donc, ça, c'est totalement abordable. Voilà, c'était juste pour recontextualiser ces questions d'objectifs et typiquement, cet objectif 2030 avec ses réalisations de quartier qui sont ultra stratégiques. Merci de votre attention.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais peut-être répondre à l'interpellation, peut-être volontairement un petit peu polémique, de M. le Conseiller DALL'AGLIO, mais en donnant deux exemples de postes ouverts au budget 23 : un gestionnaire d'abonnement, c'est un poste tout à fait administratif et pas un salaire, vous avez dit combien ? Six chiffres. En 2024, monteur eau/gaz, donc oui, il y a eu quelques recrutements parmi les recrutements des dernières années, mais les compétences dont on a besoin pour mettre à jour les plans d'affectation, le volet d'études des vecteurs énergétiques ou pour mettre en place un outil de monitoring, une demande également de la commission ad hoc, nécessitent des compétences qui vont être pointues, qui vont être limitées dans le temps, mais qui ne sont pas actuellement disponibles au Service des énergies.

Et puis, pour répondre à Mme CARRARD, mais je l'ai bien précisé, on intégrera les impacts sociaux et économiques dans l'évaluation des mesures de manière à ce qu'elles soient acceptables et raisonnables par rapport à la capacité de chacun et chacune dans cette Ville.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Moi, j'ai bien entendu les propos de Mme la Vice-syndique et M. le Municipal, mais enfin, il ne faut quand même pas se voiler la face. On parle de mesures contraignantes en fonction des résultats

qui ont été faits et je crois que le service ne s'est pas caché, je ne veux pas trahir le débat de la commission, mais le service était très clair, il a dit : s'il fallait atteindre X, Y objectif, puis que les résultats de l'étude démontraient qu'on n'y arriverait pas, puis qu'il fallait mettre en place des mesures dites coercitives, ça serait le cas. Et ces mesures coercitives, alors ça peut être des contraintes réglementaires, mais ça peut aussi être des contraintes financières. Donc, de dire aujourd'hui que cela ne déboucherait, me semble-t-il, d'après ce que j'ai compris, pas sur des taxes ou autre, je trouve extrêmement aventureux de la part de la Municipalité d'aller sur ce sujet.

Par contre, j'ai bien pris note des propos de M. le Municipal qui a dit que cela serait pris en compte au niveau économique et au niveau social et vous pouvez compter sur moi, puisque j'étais finalement l'auteur du postulat pour la création du Plan directeur des énergies, de suivre ça avec une extrême attention. Puisqu'effectivement, comme ça a été dit, on passait de moins 14% sur le Plan directeur des énergies à 2020 à moins 40% sur 2026. Alors j'entends bien que c'est des objectifs politiques et qui ne seront vraisemblablement pas atteints dans la pratique, mais je pense qu'il faut aussi dire les choses très clairement et que les Conseillers et Conseillères communaux puissent aussi voter en connaissance de cause. Mesures coercitives, il pourrait y avoir et qui dit mesures coercitives, dit mesures réglementaires, soit, mais aussi peut-être, mesures financières, contraintes financières. Voilà, merci de votre attention.

Vote**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.35PR est accepté par 43 oui, 33 non et 4 abstentions.

La Présidente remercie la commission ad hoc et la Commission des finances pour leur travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission et de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer l'analyse de variantes énergétiques d'approvisionnement des futurs bâtiments à réaliser dans le périmètre des différents plans d'affectation, le suivi et la mise à jour du Plan directeur des énergies, ainsi que des mesures de mise en œuvre, de suivi et de pilotage de la politique énergétique yverdonnoise pour les années 2024-2027.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 440'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.409000.23 « Planification et pilotage de la politique énergétique » et amortie en 5 ans.

14. PRÉAVIS
N° PR23.32PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 600'000.- POUR METTRE EN CONFORMITÉ LA PROTECTION CATHODIQUE DE LA CONDUITE D'APPROVISIONNEMENT EN GAZ DE GRANDSON ET DE LA CONDUITE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DU MONTÉLAZ, AINSI QUE POUR PROCÉDER À UN EXAMEN APPROFONDI DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES.

RAPPORTEUR : M. KEVIN DELAY

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Rachel RYTZ, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Philippe PAVID, Anthony REYMOND, Joël WAEGER et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. DELAY donne lecture des éléments suivants :

En résumé, le budget total de CHF 600'000.- nécessitant une gestion rigoureuse et une allocation précise pour chaque phase du projet. Il est clair que les travaux peuvent causer des désagréments temporaires mais ils sont essentiels pour la sécurité à long terme. La commission tient à saluer le partenariat fait avec la Haute école d'ingénieur du Canton de Vaud dont l'expertise technique et l'engagement ont été déterminants dans l'évaluation et la planification des travaux.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.32PR est accepté à une quasi-unanimité, un avis contraire et une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de mise en conformité de la protection cathodique de la conduite d'approvisionnement en gaz de Grandson et de la conduite d'approvisionnement en eau du Montélaz, ainsi qu'à procéder à un examen approfondi de l'ensemble des infrastructures.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 600'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 8306024 « Mise en conformité de la protection cathodique gaz et eau » et amortie sur 15 ans.

**15. PRÉAVIS
N° PR23.33PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 460'000.- POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE EN TEMPS RÉEL DE LA QUALITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DES ANOMALIES SUR LE RÉSEAU BASSE TENSION.

RAPPORTEUR : M. KEVIN DELAY

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Rachel RYTZ, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Philippe PAVID, Anthony REYMOND, Joël WAEGER et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. DELAY donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR23.33PR est accepté à une quasi-unanimité, un avis contraire et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en place un système de surveillance en temps réel de la qualité de l'énergie électrique et des anomalies sur le réseau basse tension.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 460'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 8040880023 « Achats instruments de monitoring pour infrastructures spécifiques » et amortie sur 5 et 10 ans.

16. PRÉAVIS
N° PR24.01PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'100'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES COMPTEURS D'EAU, GAZ ET ÉLECTRICITÉ, AINSI QUE LES PETITES EXTENSIONS DES RÉSEAUX POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026
RAPPORTRICE : MME ANNE GILLARDIN GRAF

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Anne GILLARDIN GRAF, Claire-Lise MAJOLA, Khéna BALET, Stéphane BALET, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Ervin SHEU et Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Anne GILLARDIN GRAF donne lecture des éléments suivants :

Donc il s'agit ici de renouveler tous les équipements qui viennent d'être cités et cette demande de crédit d'investissement en fait est récurrente annuellement. Et cette année, pour des raisons d'efficacité, pour avoir davantage de souplesse dans la gestion de l'enveloppe qui lui est attribuée, la Municipalité propose au Conseil communal de valider un budget pour les 3 ans à venir. Ce que la commission salue, elle trouve que cette demande triennale a du sens. Préciser également que le montant demandé est conforme au Plan des investissements et que la commission a eu la garantie de la part du Service des énergies que le contrôle et le renouvellement de ces équipements allaient être faits de manière tout à fait parfaite.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.01PR est accepté à une quasi-unanimité, un avis contraire et une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le renouvellement des compteurs eau, gaz et électricité ainsi que les petites extensions de réseaux pour les années 2024, 2025 et 2026.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'100'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 83050.24 « Extensions et compteurs 2024-2026 » et amortie sur 15 ans pour les compteurs, 50 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz, 35 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et 10 ans pour la fibre optique.

**17. PRÉAVIS
N° PR24.02PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'395'225.- POUR LE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE, DE CHF 303'850.- POUR LE RENOUELEMENT DES CHAUSSÉES, DE CHF 934'670.- POUR LES TRAVAUX LIÉS À L'ÉVACUATION DES EAUX ET DE CHF 200'000.- POUR LES MESURES ET ÉTUDES DE MOBILITÉ LIÉS AU RENOUELEMENT DES RÉSEAUX POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORTRICE : MME NATACHA RIBEAUD EDDHABI

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Natacha RIBEAUD EDDHABI, Rachel RYTZ, Jean-François CAND, Kevin DELAY, Olivier DI PRINZIO, Julian MICHOU (absent, remplacé), Philippe PAVID et Laurent THIÉMARD (absent, non remplacé)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme RIBEAUD EDDHABI donne lecture des éléments suivants :

Je me permettrai juste deux petites précisions avant les conclusions. Chaque année notre Conseil est sollicité pour accorder un montant de plusieurs millions relatifs à l'entretien des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité. Il s'agit d'un crédit-cadre ayant pour but de planifier sur une année, en l'occurrence 2024, les travaux à effectuer et ceci afin de minimiser les risques de fuites et les travaux dans l'urgence qui engendre toujours des coûts supplémentaires certains.

Bien que depuis plusieurs années déjà les services travaillent ensemble afin d'optimiser les travaux menés, il n'empêche que la question se pose de savoir si c'est vraiment au bon endroit que l'on agit. Aussi, d'un système de planification empirique et historique, la Ville entend se doter d'un système d'asset management, c'est-à-dire d'un système expert de diagnostic permettant de modéliser le réseau yverdonnois afin de jouer des scénarios ainsi déterminer scientifiquement comment investir au bon endroit et avoir un meilleur retour sur investissement. Cette évolution va dans le sens des attentes de la commission, qui sans remettre aucunement en cause la nécessité de ces investissements, certes importants - il paraît en effet inconcevable de refuser de procéder à la réfection de tuyaux complètement usés – souhaite que ceux-ci soient planifiés le mieux possible pour assurer à terme une meilleure efficacité et efficience de notre réseau.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

La Commission des finances a étudié ce préavis lors de sa séance du 19 février dernier. Elle remercie le Service des énergies pour la forme de ce préavis qui répond aux demandes de transparence et de compréhension facilitée formulée par la COFI.

Elle regrette en revanche qu'un montant de CHF 200'000.- pour une étude de mobilité apparaisse dans ce préavis. Elle souhaite qu'à l'avenir seuls les montants dévolus au Service des énergies apparaissent dans les demandes de crédits tuyaux.

La Commission des finances soutient ce préavis à une forte majorité et vous invite Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers à accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Malgré la qualité des rapports et des discussions pendant les différentes commissions, lors des discussions de groupe, un petit doute est apparu et concerne justement les CHF 200'000.- pour les études de mobilité. Et la question est de savoir si ces études de mobilité servent à établir des mesures pour assurer le trafic lors des travaux ou alors à définir les réaménagements pour de la mobilité sur le long terme ? Je vous remercie d'avance pour la réponse. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je vais répondre au rappel de la COFI et je laisserai ma collègue, Mme la Municipale Brenda TUOSTO, répondre à l'interrogation de M. le Conseiller ROQUIER.

Alors, la Municipalité et les services veillent à une efficacité maximale des travaux sur le domaine public et coordonnent les programmes d'intervention sur les rues et secteurs entre tous les acteurs concernés. Le préavis que vous avez sous les yeux met en œuvre ce principe dans deux secteurs : la Rue de Clendy-Dessous, où les travaux souterrains sont coordonnés avec le réaménagement de l'espace rue, conventionnés avec le constructeur dans le cadre du plan d'affectation, la Rue Général-Guisan, où l'intervention sur les réseaux souterrains est coordonnée avec le CAD d'une part et d'autre part avec la mise en conformité de l'arrêt de bus aux obligations de la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, la LHand, ainsi que l'amélioration des mesures de modération et de sécurisation des carrefours.

Dans ces deux cas, il est évident qu'il est plus efficace, aussi bien pour les coûts d'investissement que pour la durée des nuisances, de grouper toutes les interventions sur le même secteur dans un même projet. Changer les tuyaux souterrains, refaire la chaussée pour revenir quelques mois ou années plus tard pour modifier la géométrie de la rue, tout ceci coûterait beaucoup plus cher. Cela nécessite de valider avec le Conseil communal un programme d'intervention commun impliquant tous les volets d'aménagement souterrain et de surface.

Alors, il serait bien sûr possible de saucissonner le projet en le présentant dans deux préavis, un pour le souterrain, un pour la surface, pour ensuite le réaliser avec deux autorisations d'investissement distinctes. Ceci ne ferait que créer des charges administratives supplémentaires, puisqu'en fin de compte, les deux volets devraient être validés pour lancer le projet.

C'est pourquoi la Municipalité a présenté dans le préavis PR24.02PR que vous avez sous les yeux, dans les exemples que j'ai cités, des paquets d'intervention complets. Alors, la Municipalité a bien sûr pris connaissance des demandes de la COFI qui ont été exprimées l'an dernier sur le préavis de renouvellement réseau, le PR23.04.PR que je ne vais pas forcément relire, qui ont été rappelés par Mme la Présidente de la COFI. Mais la Municipalité a aussi été guidée par les conclusions de la commission ad hoc sur le même préavis l'an dernier. Je les cite : « C'est chaque année une

grande satisfaction de constater que ces investissements sont magnifiquement optimisés. Une plateforme technique interservice réunit les acteurs internes et externes pour s'assurer que nos routes ne soient pas ouvertes et rebouchées inutilement, que lorsque l'on rebouche les fouilles, on s'assure que la surface sera, si possible, meilleure qu'avant, au niveau de la mobilité et la végétalisation, en particulier. » Fin de citation.

Alors, après appréciation des injonctions quelque peu contradictoires, vous en conviendrez, de la COFI et de la commission ad hoc sur le préavis l'an dernier, la Municipalité a renouvelé, en 2024, l'intégration des aménagements de surface dans le préavis PR24.02PR, mais a porté une attention particulière à mieux décrire les projets d'intervention et apporter toutes les informations nécessaires à la commission ad hoc pour se déterminer en connaissance de cause. Il apparaît que les informations fournies dans le préavis et à la commission ad hoc sont suffisantes et convaincantes, puisqu'elle recommande à l'unanimité d'accepter le préavis.

Le montant prévu du plan des investissements de la ligne 6057, doit permettre d'avancer par opportunité dans le secteur mobilité du service MEI, en utilisant les synergies avec d'autres interventions sectorielles dans les années à venir, comme pour cette année. Soyez cependant assuré que la Municipalité restera vigilante à la complète information des commissions du Conseil pour les différents aspects des préavis qui lui sont soumis. Je serai prêt à conclure, mais je vais passer la parole à ma collègue Brenda TUOSTO.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Le fait d'intégrer une composante de mobilité au projet de crédit de renouvellement du réseau souterrain permet vraiment d'assurer plusieurs éléments, notamment la synergie en termes de coûts, mais aussi en termes de réduction de la durée des désagréments pour les riverains et les riveraines. Donc, tous ces éléments sont discutés en amont entre les services pour garantir des interventions rapides et économes, pour de meilleures finances communales. Il y a évidemment énormément de travail qui est fait pour pouvoir faire à la fois le souterrain et la surface.

Et pour répondre directement à M. le Conseiller ROQUIER, ces CHF 200'000.- concernent en fait l'établissement de plan d'étude pour l'exécution de l'arrêt de bus. Donc, c'est vraiment une mise en conformité de l'arrêt de bus et puis une sécurisation du carrefour qui est lié à cette intervention-là. Il n'y a rien de plus. En général, les grosses interventions de réaménagement de surface, des gros projets routiers, font l'objet d'un crédit, d'un crédit séparé, d'un crédit ad hoc dont vous avez tout le loisir, en fait, de l'accepter ou de le refuser. C'est notamment le cas, par exemple, pour la rue des Moulins et la rue de la Maison Rouge pour lesquelles le Conseil a accepté des crédits d'étude en 2022, qui sont les PR 22.06 ou 22.19, ou encore le cas de la passerelle des Cigarières pour lequel le Conseil a validé le crédit d'étude en 2021 avec le préavis 21.35, ainsi que le crédit de réalisation et de la légalisation en 2023 avec le préavis 23.24. À chaque fois qu'il y a des éléments plus conséquents, il y a un crédit-cadre spécifique qui vous est soumis pour validation.

Et sinon, on essaie de partir avec le Service des énergies pour ne pas avoir trop de retard dans le réaménagement de rue, la sécurisation de rue et offrir vraiment le moins de désagrément possible à nos citoyens. Je vous remercie pour votre attention. J'en ai terminé.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors merci pour ces réponses. C'est maintenant effectivement très clair et je dois dire que ça ne me convient pas tellement. Évidemment qu'il est nécessaire de coordonner les travaux, au moment de l'exécution, c'est évidemment qu'il faut minimiser l'impact de ces travaux pour la population. C'est une évidence, c'est une évidence technique. Par contre, la décision politique est différente. Elle doit être coordonnée évidemment pour que les travaux puissent se faire de manière intelligente, mais la décision politique est différente. On ne peut pas se faire, excusez-moi du terme, enfilez des mesures de mobilité pour changer un abri de bus dans des crédits tuyaux. Il doit y avoir un préavis ad hoc séparé pour qu'il y ait une décision en toute connaissance de cause par nos Municipaux à ce sujet-là.

D'ailleurs, l'article 35 de la loi sur les communes dit que les Conseillers communaux doivent avoir

les considérants nécessaires pour prendre une décision qualifiée. Et je pense, dans ce cas, qu'il est nécessaire d'avoir un préavis séparé à ce sujet pour que nous puissions en débattre sur ce qui veut être fait à ce niveau-là. Évidemment que ça doit être coordonné et que les travaux doivent se faire simultanément, c'est une évidence. On ne vous demande pas ça évidemment de faire séparément et de revenir dans un deuxième temps techniquement pour refaire un arrêt de bus. Ce n'est pas du tout ça que l'on demande, on demande d'avoir un débat en connaissance de cause. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je tiens à vous rassurer, la Municipalité « n'enfile » rien du tout à ses Conseillers communaux. Elle a vraiment permis au Service de mobilité, environnement et infrastructure de participer à la commission du Service des énergies pour pouvoir répondre directement aux questions plutôt techniques de coordination de chantier aux membres de la commission. Et puis, l'arrêt de bus, lorsque l'on propose un arrêt de bus ou une autre intervention ponctuelle, il est toujours soumis à une procédure légale. C'est le cas pour l'arrêt de bus avec une mise à l'enquête. Il y a une mise à l'enquête qui a eu lieu où il y a une série d'oppositions qui ont été faites. Nous sommes en train de traiter les oppositions et même d'essayer d'optimiser au mieux l'impact sur la suppression des places de parc. Donc, c'est quelque chose qui se fait vraiment en parallèle et qui permet d'intégrer les préoccupations, les demandes et les oppositions des riverains ou des habitants. Et donc, elle ne le fait pas comme... ce n'est pas une garantie absolue. Elle suit les procédures légales en cours, mais elle permet juste aux services d'optimiser tous ces éléments-là. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'ai bien entendu l'explication. Je trouve que CHF 200'000.- pour ces aménagements, je les trouve toujours extrêmement chers. Il y a une chose qui me turlupine. Dans le rapport, on parle de l'Avenue Général-Guisan 1 à 27 et on dit que le déplacement de ces conduites d'eau et de gaz va libérer de l'espace en sous-sol qui permettra de planter de nouveaux arbres. Alors, moi, je n'ai pas étudié le dossier s'il y a eu une mise à l'enquête, mais est-ce que ces nouveaux arbres seront plantés à cette occasion ? On profite, comme on dit, de coordonner le tout ou bien est-ce qu'on réouvrira pour refaire des trous dans le bitume pour les planter par la suite ? Merci pour la réponse.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

L'idée, c'est que dans le plan, on mette les réseaux souterrains du même côté pour laisser de la place aux arbres à terme. Donc, il y aura une enquête vraiment sur l'Avenue Général-Guisan, un projet complet LRou, qui sera soumis pour l'Avenue Général-Guisan, mais on prévoit déjà de la place pour pouvoir planter des arbres et c'est donc tout l'intérêt de ces synergies entre les différents services.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Merci pour les explications apportées par les deux Municipaux qui viennent de parler. Malheureusement, par rapport à tout ce qui a été dit, le groupe PLR est toujours d'avis que cette demande de CHF 200'000.- devrait figurer dans un préavis ad hoc et c'est pourquoi nous allons recommander de refuser les articles 7 et 8. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je me permets juste de revenir, quand même, sur ce point des arbres. Ici, on commence par libérer un sous-sol, ce qui fait que, suivant comment les choses se passent, si les conduites sont placées au sud de la route, ça veut dire qu'on aura libéré de l'espace au nord de la route pour les arbres. L'essentiel, c'est que des arbres soient placés au bon endroit pour qu'ils fassent de l'ombre aussi au bon endroit. Alors, je me demande là-dedans comment est faite la réflexion. Est-ce qu'on part des arbres, où ils doivent être mis, pour ensuite mettre les canalisations au bon endroit parce qu'on a libéré, ou est-ce qu'on fait l'inverse ? Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Lorsque les services doivent ouvrir une chaussée pour toucher, alors je vais dire « la tuyauterie », avouant là mon incompétence dans ce domaine-là, mais la tuyauterie, ceci en profite pour venir avec un concept global qui comprend des aménagements nécessaires en surface.

Le groupe PLR nous dit ce soir qu'il faudrait découpler les préavis, déposer un préavis « tuyaux », puis un autre préavis sur les aménagements de surface. Nous sommes certainement toutes et tous attachés à une administration efficace, qui sait décloisonner, éviter les silos, présenter des projets cohérents qui sont les résultats d'un travail transversal. Alors, ce que nous propose là le groupe PLR, c'est le chemin inverse. C'est faire travailler le SEY dans son coin, faire travailler la mobilité dans son coin et empêcher le Conseil communal d'avoir une vue d'ensemble sur ces projets. C'est pourquoi le groupe PS et POP vous propose d'accepter ce préavis dans son ensemble, tel que présenté par la Municipalité. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

De toute manière, la plantation des arbres est étudiée vraiment profondément par nos architectes paysagistes, nos paysagistes. Elle est aussi intégrée dans le cadre de la stratégie de végétalisation et donc, l'endroit exact des arbres est vraiment réfléchi et coordonné par les personnes qui devront s'en occuper, qui devront les arroser et qui feront justement partie de cette stratégie de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Je vous remercie.

Vote**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Je vous propose de voter en bloc les articles 1 à 6 et puis après on votera les 7 et 8 à l'électronique.

Les articles 1 à 6 du PR24.02PR sont acceptés à une quasi-unanimité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

L'article 7 du PR24.02PR est accepté par 46 oui, 30 non et 5 abstentions.

L'article 8 du PR24.02PR est accepté par 49 oui, 19 non et 12 abstentions.

*Discussion s/ensemble
du préavis*

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Laurent THIÉMARD :

Ce qui me surprend dans ces discussions, c'est effectivement qu'on parle de quel montant doit être dans quel préavis, de quelle manière on le finance, mais on ne se pose jamais la question et Mme la Municipale l'a soulevé, on parle de l'étude d'un abribus et d'un carrefour pour le montant de CHF 200'000.-. Et pour moi, même aussi en participant à ce genre de projets, je suis surpris que ça ne surprenne personne. Avec CHF 200'000.- on paie un ingénieur pendant une année, un jeune ingénieur pendant une année et demie. Donc, je suis surpris que personne ne s'étonne du montant qu'on accorde quand on parle d'étudier la mobilité autour d'un abribus. Est-ce que plusieurs offres ont été demandées ? Est-ce que l'étude comprend un périmètre qui m'échappe ? Comment on arrive à justifier CHF 200'000.- d'études externes pour un abribus ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Il s'agit de l'établissement des plans d'exécution et leur réalisation. Il ne s'agit pas uniquement d'étude.

Vote**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.02PR est accepté par 50 oui, 19 abstentions et 11 non.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité 2024. Un crédit d'investissement de CHF 4'395'225.- lui est accordé à cet effet.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n°8303024 « Renouvellement des réseaux 2024 » et amortie sur une durée allant de 20 ans pour l'éclairage public et 50 ans pour les réseaux.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de renouvellement des chaussées liés au renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité 2024. Un crédit d'investissement de CHF 303'850.- lui est accordé à cet effet.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n°4101024 « Réfection des chaussées 2024 » et amortie sur 30 ans.

Article 5 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux en matière d'évacuation des eaux liés au renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité 2024. Un crédit d'investissement de CHF 934'670.- lui est accordé à cet effet.

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n°4301024 sous « Épuration des eaux 2024 » et amortie sur 30 ans.

Article 7 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux et études de mobilité liés au renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité 2024. Un crédit d'investissement de CHF 200'000.-lui est accordé à cet effet.

Article 8 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n°4102024 « Mesures de mobilité associées 2024 » et amortie sur 30 ans.

18. INTERPELLATIONS, SIMPLES QUESTIONS ET VŒUX

18.1

Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Mobilité pour tous)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller LOPERETTI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. LOPERETTI vous avez la parole.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Depuis quelques mois, la mobilité yverdonnoise est devenue catastrophique. Les diverses actions de la Municipalité, comme la réduction à une seule voie à la rue de Neuchâtel, l'îlot de la rue des Philosophes empêchant une double file, la fermeture de la gare à la circulation etc., dont le but est précisément de dissuader l'yverdonnois de prendre son véhicule, ainsi que la réduction drastique des places de parc, ont des conséquences dramatiques sur le bien-être des yverdonnois.

Ces conséquences ont un impact direct sur l'écologie, puisqu'il faut maintenant compter 30 à 40% de plus sur le trajet initial afin de trouver une place de parc. Les bouchons engendrés par la suppression des files, ainsi que par la fermeture de la gare, augmentent l'impact écologique et, par conséquent, le réchauffement climatique, contre lequel, en théorie, elle parle de lutter. Or, en pratique, c'est tout le contraire. La fluidité est mise à mal et cela a pour conséquence d'agacer les automobilistes et, plus grave encore, a un impact sur la sécurité des cyclistes, trottinettistes et autres « istes » de la mobilité douce.

Il est devenu invivable de circuler à Yverdon durant les heures de pointe et cela dans le seul but de forcer les automobilistes à lâcher leur véhicule. Autre conséquence, les personnes ne vivant pas à Yverdon, qu'ils soient touristes, villageois, ou autre, qui viennent faire leurs courses à Yverdon, boire un verre ou manger, visiter notre beau Château ou se rendre à un rendez-vous médical, sont pénalisées de ne pas vivre en Ville. Les transports publics ne sont pas accessibles à tout le monde, que ce soit à cause de leur prix, de leur offre trop faible sur certaines zones, du manque de sécurité pour des personnes ne pouvant se permettre de voyager seul le soir et arriver dans une gare remplie de dealers qui les abordent ou encore d'autres problématiques et se voient donc obligés de prendre leur véhicule.

Les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient ou non reconnues par l'AI, avec ou sans macaron, comme les personnes âgées, blessées, en surpoids et les exemples sont grands, sont aussi pénalisées par cette politique discriminante qui profite uniquement aux personnes ayant une bonne santé, du temps et de l'argent, ce qui représente une minorité à Yverdon. Un bon nombre d'yverdonnois sont donc sanctionnés par leur situation financière, familiale ou médicale.

Ce n'est pas tout, car les familles sont aussi lésées. Avez-vous déjà essayé de faire vos courses seul avec trois ou quatre enfants en bas âge sur un vélo, sous la pluie, avec quatre sacs de commission remplis ? Combien coûte un trajet en bus pour une famille complète ? Beaucoup trop pour certaines personnes. Les exemples ne manquent pas et je pourrais encore continuer et dépasser mon collègue en termes de temps de parole. Alors, je vais passer à la suite.

Qui en sortira gagnant ? À qui profitera cette guerre d'ego et d'idéologie qui divise les yverdonnois, qui affecte leur bien-être et leur sécurité et met notre planète, ainsi que le futur de nos enfants en danger ? Pouvons-nous développer des routes où chaque utilisateur y circule en sécurité, comme par exemple le long des Isles, mais malheureusement sur un tronçon trop court ? Ce n'est qu'en prenant en compte l'intégralité des habitants d'Yverdon et en donnant à chacun d'eux une place, ce qui est un principe d'inclusion basique, que nous arriverons à vivre en harmonie et retrouver le plaisir de vivre à Yverdon. La haine de l'autre n'apporte rien. La ségrégation, qu'elle soit raciale, sociale ou encore liée à un moyen de déplacement, doit être abolie. Nous finançons des projets de vivre ensemble et faisons de belles théories, mais ne sommes pas capables de l'appliquer nous-même.

Je suis automobiliste, motard, cycliste et ce métissage est la preuve que l'on peut être l'un sans détester l'autre. Certaines villes ont réussi ce pari, mais c'est parce qu'elles ont comme objectif le bien-être de l'intégralité de leurs citoyens. Et c'est pourquoi nous devons faire de même à Yverdon, pour nous, les yverdonnois et pour nos enfants.

J'interpelle la Municipalité afin d'obtenir les réponses aux questions suivantes : Est-ce que la Municipalité assume les conséquences directes et indirectes et les impacts de cette politique de l'immobilité ? Est-il encore, à l'heure actuelle, sensé de favoriser des moyens ayant pour conséquence l'augmentation du réchauffement climatique, alors qu'il existe des moyens permettant de diminuer ce dernier ? Est-elle ouverte à la réflexion, la remise en question et au consensus ? Et

pouvons-nous, à Yverdon, pacifier la mobilité et créer des routes solidairement pour tous ? Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Vous en conviendrez, la Municipalité ne partage pas tout à fait la lecture des faits. Afin d'apporter les clarifications de la Municipalité, je me permettrai d'apporter une réponse groupée. À ce jour, au centre-Ville, il y a un total de 1'046 places de parc pour la population, les visiteurs et les pendulaires. Depuis juillet 2021, 24 places de parc ont été supprimées sur les 1'070 au total qui étaient mises à disposition dans le centre-ville, qui comprenait le secteur des voies CFF, Saint-Roch, la Plaine, Casernes et Quai de la Thièle. Dans le cadre du projet de la passerelle des Cigarières, approuvé par le Conseil communal le 2 novembre 2023, comme déjà annoncé par la Municipalité, 31 places de parc seront supprimées pour faire place à cette majestueuse passerelle. Il restera donc un total de plus de 1'000 places au centre-Ville, sans compter Migros, Coop, ainsi que toutes les places privées.

Ces éléments feront d'ailleurs partie de la stratégie de stationnement de la Ville et de l'agglomération qui est en cours d'établissement. Ni la fermeture du transit de la gare, ni la suppression des 24 places de parc ne sont à l'origine de détours. Selon les comptages effectués dans le cadre des différents projets. Je peux vous donner les éléments factuels suivants : au carrefour Neuchâtel/Chamblon, moins d'une voiture sur 10 tourne à droite du côté de Chamblon. A l'avenue de la Gare, le transit représentait 1'000 véhicules par jour, ce qui est inférieur au flux sur la rue des Remparts et la rue de l'Arsenal, mais trop important pour garantir le bon fonctionnement des transports publics et la sécurité des voyageurs. À ce sujet, la fermeture au transit de la Gare est une mesure qui était nécessaire pour garantir le fonctionnement de l'interface des transports publics et la sécurisation des dizaines de milliers de voyageurs qui transitent par jour à Yverdon. Étant donné que la Gare d'Yverdon est un hub régional, voire même cantonal.

Plusieurs problèmes génèrent des problèmes de congestion routière. Dans certains secteurs de la Ville, la géométrie, la programmation des carrefours n'ont pas évolué depuis une vingtaine, voire même une trentaine d'années, ce qui peut poser des problèmes de congestion. Lors de la modernisation de certains carrefours à feu, les temps de sécurité, donc la mise en conformité, crée un peu plus de temps d'attente et donc génère aussi un peu de congestion à certains moments de la journée. L'évolution du trafic au niveau de l'agglomération a augmenté de 12% en 10 ans, ce qui inévitablement peut engendrer une augmentation de la congestion routière.

Par ailleurs, en Suisse, ces 50 dernières années, le nombre de véhicules immatriculés a doublé. Le trafic routier est d'ailleurs responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et, avec l'augmentation du trafic, les problèmes de bruit viennent aussi s'accroître. Plus d'un million de personnes en Suisse souffrent d'un bruit routier excessif à leur domicile et Yverdon n'est pas en reste puisque l'étude d'assainissement du bruit routier, qui depuis cette année a été amorcée, mais encore loin d'aboutir à des mesures concrètes pour pouvoir préserver ses citoyens.

Indépendamment de toute considération politique, les mesures de circulation qui permettent de réduire les problèmes de congestion routière sont les suivantes : choisir de prendre son vélo ou prendre le bus à la place de la voiture, lorsque c'est possible et aussi souvent que c'est nécessaire, éviter les heures de pointe au soir et au matin, prendre les transports publics aussi souvent que nécessaire, défendre des financements et des projets qui s'intègrent dans une stratégie de mobilité durable, comme l'a fait ce Conseil communal le 6 octobre 2022 avec le préavis PR22.18PR, utiliser et profiter des subventions pour l'achat du vélo à Yverdon-les-Bains, soutenir des projets de mobilité tout mode confondu dans l'agglomération, soutenir les abaissements de vitesse de circulation de 50 à 30 km/h pour fluidifier le trafic mais aussi pour résoudre les problèmes de bruit, moderniser les feux de signalisation pour une meilleure gestion du trafic. M. le Conseiller LOPERETTI, parmi ces mesures, il y en a aussi une marquante et qui produit le maximum d'effets, c'est celle qui consiste à construire des ponts plutôt qu'à construire des murs, pour le bien commun de nos citoyens, nos citoyennes, pour le rayonnement de notre région mais aussi pour le respect de nos institutions et pour tous ceux qui travaillent. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :

Alors, je vous remercie pour cette réponse. Je vois donc qu'il n'y a pas véritablement de volonté donc de pacifier cette mobilité. Je vais en rester là.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.2

Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (Déneigement trottoirs et pistes cyclables)

Chaque matin, je longe la rue du Midi à vélo sur 2 km pour me rendre au travail. Le lendemain des premières chutes de neige de l'année, début janvier, ce trajet a été plus compliqué que prévu. Si la neige avait bel et bien été délogée du milieu de la rue, destinée au trafic motorisé, il n'en était pas de même pour les bandes cyclables et les trottoirs.

En effet, la neige déblayée de la chaussée était amoncelée là, à cheval sur ces cheminements de mobilité douce. Manifestement, la fraiseuse avait aussi nettoyé une partie du trottoir, mais le cheminement dégagé restait très étroit. Résultat, le déplacement était rendu bien difficile, en tout cas pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le constater de visu pour le cas des poussettes. Certes, on peut se dire qu'au lendemain de l'intempérie, il était plus urgent de dégager la route que les zones réservées à la mobilité douce, soit. Il s'agit d'un choix, partiellement politique, que je respecte, bien que je ne le soutienne pas, mais là n'est pas le cœur de ma question du jour. Ainsi et durant la semaine qui a suivi, je n'ai pu que constater qu'une fois que la route était dégagée pour les voitures, les travaux de déneigement étaient considérés comme accomplis. Les déblais obstruant les trottoirs et bandes cyclables n'ont jamais été délogés. Il a donc fallu attendre leur fonte pour pouvoir à nouveau circuler librement à ces endroits.

Tout cela suscite au moins quelques questions. La Municipalité trouve-t-elle tolérable que la mobilité douce soit ainsi négligée, même une semaine après la dernière chute de neige ? Comment la stratégie de déneigement communale est-elle élaborée, sur base de quels critères ? Et finalement, quelle mesure la Municipalité envisage-t-elle de prendre pour pallier à ce problème ? Je précise d'emblée qu'une question similaire avait déjà été posée le 22 mars 2018 par M. le Conseil SHEU. Je remercie aussi d'avance la Municipalité pour ses réponses et me permets, au passage, de tout de même remercier chaleureusement le Service de voirie pour son travail et sa disponibilité lors de ces événements.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je prends note de vos remerciements qui seront adressés directement à mon service. M. le Conseiller, j'aimerais vous rassurer sur l'engagement des employés et employées du Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures afin d'assurer la praticabilité de notre domaine public communal ainsi que sa sécurité lors des épisodes de neige. J'ai pu assister à cet engagement avec d'ailleurs l'un de mes collègues, M. GUILLARD, pendant la nuit du mardi à mercredi, 9 à 10 janvier 2024 et puis me rendre compte personnellement de l'immense travail fourni derrière ces opérations de déneigement afin que tout un chacun puisse vraiment retrouver un certain degré de confort pour commencer sa journée au petit matin. Et je dois dire, que je suis très fier de leur engagement au quotidien pour faire en sorte que notre domaine public soit propre et praticable, mais j'en conviens, ça ne plaît pas toujours à tout le monde.

Il est important de savoir que notre territoire communal compte près de 120 km de route, piste et trottoir à déneiger, et demande un engagement et ressources, des disponibilités qui sont très importantes. Depuis le début du mois de janvier plus de 250 heures ont été attribuées aux missions de déneigement, engageant en moyenne 20 personnes à chaque intervention. Les missions débutent à environ 3h du matin, avec des priorités qui sont claires, selon quatre catégories : d'abord les axes prioritaires pour le trafic et dans les hauts de la Ville, qui doivent être en premier lieu praticables pour les services d'urgence, les transports publics, mais aussi pour le fort trafic des pendulaires; puis, ensuite, les trottoirs, les pistes cyclables, les ponts, les passerelles ; en 3ème lieu, il y a les équipes qui agissent vraiment dans les quartiers, dans les zones résidentielles ; puis,

en dernier lieu, dans les zones de parking, où il y a moins de flux.

La précision et la durée du déneigement dépend évidemment des conditions météorologiques. Selon les données, il y a environ 8 cm d'hauteur de neige le 10 janvier dernier. Les températures sont restées inférieures ou proches de 0 du 7 au 22 janvier, soit une période d'une dizaine de jours. Les voies de mobilité douce n'ont pas été négligées, elles sont également une priorité pour nous, pour la Ville, pour la Municipalité. Toutefois, les gabarits de voirie, des fois très étroits, ne permettent pas toujours de passer avec les engins ou les véhicules qui ne sont pas tous adaptés lors des passages de la lame, qui peut, des fois, encombrer la chaussée ou devoir reporter certaines parties de neige sur les trottoirs ou sur les bords de bandes cyclables et quand l'espace surtout est très limité.

Jusqu'à aujourd'hui, l'évacuation des tas de neige n'a pas été favorisée puisque ces actions monopolisaient beaucoup de ressources et qu'il était préférable d'attribuer au déneigement et au salage dans les endroits les plus prioritaires. La perfection n'existe très certainement pas dans les actions de déneigement ou de nettoyage de rue, mais il est essentiel de vous rassurer sur le fait que les employés de la Ville mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité et l'accessibilité des voies de communication pour les piétons, ce qui reste quand même de plus en plus rare au vu du réchauffement climatique.

Suite à une demande aussi, c'est arrivé d'un élève à mobilité réduite, qui devait se rendre à l'école, le service était même intervenu pour effectuer un déneigement ciblé le long de son parcours depuis son lieu de domicile jusqu'à la zone scolaire. Cette souplesse d'action est vraiment prise par le service lorsque c'est possible, nous agissons vraiment pour essayer de réduire au mieux les barrières que cela demande lorsqu'il y a des périodes hivernales, mais aussi pour les personnes à mobilité réduite. Je souhaite d'ailleurs remercier les collaboratrices et collaborateurs du service pour leur engagement dans leur mission de déneigement pendant ces périodes qui peuvent être parfois rudes. Je vous remercie.



18.3

Une question de Mme la Conseillère Sophie MAYOR (Accorder la bourgeoisie yverdonnoise de manière posthume ?)

Le 21 janvier dernier, le journal 24 Heures a publié un article écrit par Gilles Simon, rappelant l'histoire de deux esclaves, François Mida et Pauline Buisson, qui sont arrivés en 1776 à Yverdon dans les valises de leur maître de retour d'Haïti. Si François Mida n'a pas laissé de trace dans l'histoire de notre Ville, Pauline Buisson l'a doublement marqué : d'abord, parce qu'elle était une sage-femme réputée, reconnue et demandée loin à la ronde, mais aussi pour avoir donné naissance à un fils, Samuel Buisson, qui n'a jamais obtenu de statut juridique.

L'article explique en détail comment la veuve, puis les descendantes et descendant de ce maître revenu des colonies, ont tenté de faire accorder la bourgeoisie au fils de Pauline Buisson, en vain, durant 40 ans. En 1832, à l'âge de 42 ans, il meurt à Yverdon, apatride et dans la misère et on imagine à peine dans quelles conditions il a dû vivre, ou plutôt survivre, face à une population et des autorités yverdonnoises aux valeurs bien différentes des nôtres aujourd'hui.

De nombreux courriers sont échangés entre les membres de cette famille et les autorités bernoises, puis yverdonnoises. Les réponses des autorités d'alors sont empreintes d'un racisme, sexisme et d'un manque d'humanité qui fait aujourd'hui frémir. Ni la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ni la création du Canton de Vaud en 1803 avec sa devise Liberté et Patrie, ni l'abolition de la traite des Noirs au Royaume-Uni en 1807, puis en France en 1815, n'ont rien changé ; les autorités yverdonnoises sont restées inflexibles.

Ma question à la Municipalité est la suivante : envisage-t-elle, ou pourrait-elle envisager, d'accorder la bourgeoisie yverdonnoise de manière posthume à ces trois personnes qui ont subi les affres de l'histoire, soit Pauline Buisson, son compagnon d'infortune François Mida et son fils Samuel

Buisson ? Cette question pourrait paraître anecdotique, mais je pense qu'elle ne l'est pas. La Suisse a joué un rôle dans l'histoire de l'esclavage et elle peine à le reconnaître et à faire la lumière sur ses responsabilités. Je pense qu'il est important que les familles, les industries et les collectivités publiques concernées effectuent leur travail d'introspection et de réparation. Yverdon n'a sans doute pas joué de rôle direct, mais l'attitude des autorités de l'époque dans cette affaire demande à être évaluée et une réparation, même posthume, me semble aujourd'hui opportune et même nécessaire. Merci pour votre attention.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

D'abord vous remercier d'avoir fait parvenir votre texte largement en amont, puisque c'était en amont en fait de la dernière séance, mais ce qui a permis à la Municipalité, à la Ville de manière plus générale, de s'intéresser à la question.

D'abord, sous un angle strictement formel, c'est-à-dire, finalement, est-ce que c'est possible, est-ce qu'il y a une possibilité de faire ça ? Donc, on a investigué cette question qu'on ne s'était pas posée jusqu'au moment où vous nous l'aviez posée, il faut être clair, je reviendrai là-dessus après. Ces questions sont réglées par la loi sur le droit de cité vaudois (la LDCV) à son article 64, qui parle des bourgeoisies d'honneur et je vous lis cet article à l'alinéa 1 : Le Conseil communal ou général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton ou à la commune, ou qui s'est distingué par des mérites exceptionnels. Alinéa 2 : s'il s'agit d'un étranger, dans le cas d'espèces comme on est sur des personnes qui sont apatrides, elles sont assimilées à des étrangers donc alinéa 2 s'il s'agit d'un étranger, la commune doit préalablement obtenir l'assentiment du Conseil d'État. L'alinéa 3 règle le fait que la bourgeoisie d'honneur est personnelle et intransmissible.

Nous avons demandé des vérifications aux services cantonaux concernés. Cette disposition est tout à fait applicable à titre posthume et sans limitation dans le temps. Donc, c'est une disposition qui, en théorie, en tout cas et en droit, serait applicable au cas que vous nous donnez. Comme vous l'avez entendu, ce n'est pas une compétence de la Municipalité, c'est, in fine, une compétence du Conseil communal. Donc, il vous appartiendrait, cas échéant, effectivement de valider et de conférer cette bourgeoisie d'honneur, tel que vous le demandez. Et autant qu'on puisse en juger, le Conseil communal ne peut pas s'auto-saisir, c'est toute la théorie sur le règlement qu'on a fait la dernière fois et le fait qu'on doit générer un préavis pour que vous puissiez prendre une décision, mais, vous pourriez, par exemple, agir par biais de motion ou postulat et la Municipalité pourrait, elle, présenter un préavis dans ce sens, mais elle ne peut pas prendre la décision elle-même.

La Municipalité se pose déjà depuis quelque temps la question, effectivement, de célébrer Pauline Buisson et les deux personnes que vous mentionnez avec elle, son fils et François Mida, d'une manière ou d'une autre. Comme je viens de vous le dire, nous ne nous étions pas posé la question de la bourgeoisie d'honneur à ce stade. Nous vous remercions donc de nous l'avoir fait. Ça augmente la palette des possibilités de commémoration que nous pourrions prendre en compte, mais il y en a d'autres que je ne veux pas dévoiler ici, parce que nous n'avons pas abouti en fait nos réflexions à ce stade.

Et puis, le dernier point que je voudrais mentionner, puisque vous m'en donnez l'occasion, c'est que les archives de la Ville ont publié, déjà actuellement, sur internet un dossier qui est relativement complet en termes de sources et de documents qui relatent finalement le parcours de Pauline Buisson et des deux autres personnes qui l'accompagnaient. Ce dossier est consultable en ligne sur le site de la Ville, c'est sous l'onglet « votre commune » et puis ensuite le blog histoire/archives et là, vous avez tout un blog qui s'appelle « L'affaire Pauline Buisson » et qui donne accès à toute une série de documents d'archives qui ont été digitalisés dans ce but-là. Il y a un gros travail d'archiviste qui est en train ou qui a été mené, il a d'ailleurs servi de base très probablement à l'article extrêmement complet que vous mentionnez dans votre question et en fait, ce gros travail d'archive va être, en fait, versé dans ce dossier, qui va donc être considérablement complété dans les semaines qui viennent. Voilà ce que je peux vous répondre en ce moment à la question que vous me posez, Mme Conseillère. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.4

Une question de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Stationnements inappropriés aux points de collecte)

Au coin de la rue des Îles et de la rue de Graveline se trouve un point de collecte pour les déchets. Régulièrement, des personnes utilisant ce point de collecte s'y rendent en voiture et se garent sur le trottoir, au niveau du passage piéton et de l'entrée de la piste cyclable, empêchant ainsi les usagers de pouvoir utiliser les deux voies de circulation douce. Je me demandais donc si, premièrement, ce problème avait été relevé dans d'autres points de collecte et, deuxièmement, ce qui a été entrepris ou sera entrepris par la suite pour pouvoir remédier à cette problématique.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Actuellement, la Ville recense sur son territoire près d'une vingtaine de points de collecte sélectif, ayant pour objectif d'encourager la population au recyclage en offrant vraiment un tri de proximité. L'objectif est de permettre aux citoyennes et citoyens de trier facilement et des petites quantités sans devoir se déplacer à la déchetterie. Ces points de collecte sont donc destinés aux personnes qui se déplacent normalement ou principalement en mobilité douce, ce qui permet de limiter aussi l'usage de la voiture.

Mme la Conseillère communale, comme vous le soulignez, ces points de collecte regroupent un nombre limité de fractions qui correspondent aux déchets ménagers recyclables les plus courants, puisqu'ils n'ont pas pour but de remplacer la déchetterie communale. Le nombre et leur emplacement ont été initialement définis selon cette logique, mais surtout en fonction de la fréquentation, la densité d'habitat et les emplacements propices à leur implantation. En effet, l'enjeu était de pouvoir assurer une accessibilité à une distance raisonnable en mobilité douce sur tout le territoire communal, en fonction de la place à disposition. La sécurité pour les usagers et les usagères sur les lieux de dépôt est un facteur prépondérant, notamment en termes de proximité avec les routes, tout comme pour les aspects logistiques lorsqu'il s'agit de désapprovisionner ou alors de faire des détours par les camions.

Il est donc encouragé que pour se désapprovisionner avec son véhicule, de se rendre à la déchetterie ou dans les points de collecte des commerces équipés. Le stationnement sur le trottoir et la piste cyclable que vous mentionnez a été bel et bien identifié comme un problème par les services compétents. Bien que la signalisation en place ne permette pas de le faire, il est toutefois toujours difficile d'empêcher le stationnement à proximité des points de collecte et pour les services compétents d'être présents même au bon moment. Les services vont évaluer la possibilité de renforcer la signalisation en place ou alors d'installer peut-être un portail électrique automatique, sans toutefois empêcher la voirie d'atteindre le point de collecte pour évacuer les déchets qui y sont rapportés. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Je vous remercie pour cette réponse et je me réjouis de voir alors la suite des choses. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.5

Une interpellation de Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD et consorts (L'endométriase)**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Mme la Conseillère MILLIOUD, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus

de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme MILLIOUD vous avez la parole.

Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD :

Une femme sur dix souffre d'endométriose, ou plutôt d'une forme d'endométriose, tant cette maladie peut se développer sous des formes diverses. Si, heureusement, dans un tiers des cas, la maladie va rester bénigne, elle peut, au contraire, connaître des formes sévères qui peuvent produire des douleurs extrêmement violentes ou de l'infertilité. Cette maladie est donc largement répandue, mais aussi largement sous-diagnostiquée. En moyenne, une femme attendra entre 7 et 10 ans pour se faire diagnostiquer une forme d'endométriose. De plus, les douleurs liées à cette maladie sont souvent lourdes de conséquences personnelles, sociales et professionnelles. Depuis 2004, de nombreux pays organisent une semaine européenne de l'endométriose, qui a lieu cette année du 4 au 10 mars.

À cette occasion, nous souhaitons interpeller la Municipalité sur les questions suivantes : pourrait-elle interpeller les Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois, via ses représentants, pour inciter à organiser une campagne d'information aussi bien à destination des patientes que des professionnels ? Pourrait-elle accompagner l'introduction du congé menstruel par une campagne de sensibilisation liée à l'endométriose au sein du personnel communal ? Les conférences organisées cette année par la HEIG et soutenues par la Ville sont une excellente initiative. La Municipalité pourrait-elle envisager de pérenniser de telles initiatives et s'associer aux actions de la semaine européenne, comme ça se fait dans de nombreux endroits en Valais et plus ponctuellement dans d'autres endroits du Canton de Vaud ? Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais tout d'abord répondre aux questions 2 et 3, puis mon collègue M. Pierre DESSEMONTET répondra à la première question. De ce qui est justement autour de la question 2, sur l'accompagnement de l'introduction du congé menstruel par une sensibilisation sur l'endométriose, alors, je vous répondrai ainsi. Alors, oui, il nous faut, il nous faudra mettre en place un dispositif de communication accompagnant l'introduction du congé menstruel. D'une part, parce que, si on veut qu'il soit bien utilisé, bien compris, nous devons l'accompagner, l'expliquer. C'est nouveau, ce n'est pas commun. Il devra donc être amené par une communication spécifique et puis, effectivement, derrière se cache l'opportunité, si on peut dire ça comme ça, de sensibiliser sur l'endométriose, parce que finalement, derrière des absences multiples ou répétées pourrait se cacher un symptôme d'endométriose. Donc, ça sera le moment idéal, on va dire ça comme ça, pour sensibiliser sur cette maladie-là. Donc, oui c'est quasi une certitude, nous devons le faire dans le cas de l'introduction de ce congé menstruel.

Pour ce qui est de la troisième question, votre question, soit de pérenniser l'action qui est faite autour de cette conférence menée à l'HEIG-VD et de s'associer à différentes actions pour la semaine européenne autour de cette maladie, je vais vous répondre autour d'un autre postulat qui est dans les mains de la Municipalité, soit celui de la Conseillère Aurélie-Maude HOFER, intitulé « Santé, dignité et durabilité », qui est donc en cours de traitement, en cours de finalisation et qui va prochainement passer devant la Municipalité. Pour votre souvenir, il s'agissait en fait de mettre à disposition des subventions ou un système de subvention autour de protections hygiéniques réutilisables, et là, afin d'accompagner cette mise en place de cette mesure de soutien et bien, nous travaillons aussi par un accompagnement par une communication et une sensibilisation, alors là, on est plus vaste, on est sur le tabou des règles, mais aussi l'endométriose et de multiples canaux de diffusion seront prévus en fonction, enfin, pour essayer de toucher différents publics cibles car il est évident que certaines thématiques touchent plus difficilement certains cercles de femmes.

À voir encore, enfin, voilà, c'est encore dans les mains de la Municipalité, mais voilà par quel canal finalement nous allons aussi toucher, sensibiliser autour de cette problématique-là. Voilà, je cède la parole à mon collègue M. Pierre DESSEMONTET.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je réponds à la première question, que je vais rappeler ici : est-ce que la Municipalité pourrait interpeller les Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois via ses représentants pour l'inciter à organiser une campagne d'information aussi bien à destination des patientes que des professionnels.

Alors d'abord, formellement, la Ville n'a pas de représentants au sein du comité directeur des EHNV, ce sont deux organisations qui sont complètement indépendantes l'une de l'autre et donc, pour pouvoir participer au comité directeur des EHNV, il faut s'y faire élire et on s'y fait élire à titre personnel, c'est-à-dire que la Ville n'a pas un droit un droit immanent d'avoir un représentant de la Municipalité qui vient siéger au comité directeur des EHNV.

Ceci dit, pour des raisons évidentes, c'est le premier employeur de la Ville, il y a d'énormes projets de développement en ce moment des EHNV, il est infiniment utile, évidemment, que nous siégions à l'intérieur de cette institution. Raison pour laquelle nous avons fait tout ce que nous pouvions faire en notre pouvoir pour pouvoir avoir un représentant, en l'occurrence moi, je me suis fait élire, en l'occurrence, assez mal d'ailleurs, autant que je me souviens, au comité directeur des EHNV. Donc, à ce titre, évidemment, je peux relayer l'interrogation que vous me donnez.

Ceci étant, il faut la replacer dans le contexte, finalement, de la politique sanitaire cantonale. Il faut rappeler ici que la Commune n'a pas de compétences dans le domaine de la santé publique. Ce sont des compétences qui sont essentiellement au niveau cantonal et, typiquement, les campagnes de sensibilisation, d'information que vous mentionnez, Mme la Conseillère, sont des campagnes qui devraient être prises soit par UniSanté pour le Canton de Vaud, soit par le Conseil cantonal de santé, soit, en fait, par des institutions dont c'est le travail, finalement, de faire ces choses-là. Ce qu'on peut faire, par contre, c'est qu'à travers les EHNV, pas sûr ça soit aux EHNV eux-mêmes de faire immédiatement ce travail, par contre, ils peuvent eux, certainement, remonter au niveau cantonal, au niveau de l'UniSanté, du Conseil cantonal de santé pour, pour sensibiliser au fait qu'il y a une demande de la base et qu'on va certainement exprimer à ce niveau-là, mais il faut, effectivement, replacer ça dans le contexte des compétences assez limitées d'une Ville par rapport à sa politique sanitaire et du fait qu'effectivement, une Ville n'a pas de d'entrée officielle directe avec le monde hospitalier. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

L'article 73 de notre règlement du Conseil communal indique que chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Le groupe PLR est alors d'avis que ce sujet ne touche pas directement l'administration communale et que cette interpellation n'est pas en phase avec l'article 73.

En effet, les sujets de santé publique ne sont pas de compétence communale et il ne faut pas commencer à faire des interpellations pour chaque maladie à chaque Conseil communal. Nous sommes évidemment sensibles, comme tout le monde, à ces sujets, mais il ne faut pas tout confondre. Ce n'est pas notre rôle d'interpeller les EHNV pour organiser des campagnes d'information. De même, si vous trouvez qu'il n'y a pas assez d'action en ce sens dans le Canton de Vaud, nous vous invitons à interpeller le Grand Conseil plutôt que le Conseil communal d'Yverdon, qui n'a pas compétence en la matière. Le groupe PLR ne s'associe alors pas à la démarche et ne soutiendra pas cette interpellation. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.6

Une question de M. le Conseiller Michel FLEURY (Contrôle des loyers)

A la suite du postulat de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER, déposé le 30 mars 2023, concernant le contrôle des loyers à Yverdon, j'étais venu en soutien à sa proposition. Je précisais que, même si ce sont essentiellement des lois fédérales ou cantonales qui régissent ce domaine, la Commune pourrait apporter sa contribution pour freiner cette tendance marquée à la hausse. Je citais aussi une enquête du Bureau d'étude de politique du travail de politique sociale qui estimait

que les locataires suisses payaient en moyenne CHF 370.- par mois en trop pour leur appartement. Il m'avait été répondu par M. le Municipal RUCHET, je cite textuellement : « Où je peux rejoindre M. le Conseiller FLEURY, c'est peut-être effectivement une information à donner au locataire et ça pourrait effectivement être une possibilité ». Merci de m'indiquer si une suite a été apportée à ma requête et cas échéant que compte faire la Municipalité pour informer les locataires ? Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je dirais que votre question est, en quelque sorte, une piqûre de rappel, en tout cas, premièrement pour mon service puisque, comme vous le dites, un postulat a été déposé le 20 mars 2023. Nous sommes en 2024, pas tout à fait une année après le dépôt du postulat, mais presque et dans le fond, c'est là-dessus que nous nous sommes basés pour préparer différentes réponses et différentes propositions que nous allons soumettre à la Municipalité, j'espère avant les vacances de Pâques, ce qui me paraît peut-être un peu tôt, mais en tout cas, juste après les vacances de Pâques, ce qui nous permettra de répondre par écrit à M. SCHALBETTER et, en même temps, vous aurez ainsi la réponse à votre simple question.

M. le Conseiller Michel FLEURY :

Je vous remercie pour la réponse. Très satisfait. On attend le mois de mai/avril. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.7

Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Révoltes paysannes : quel soutien de la ville d'Yverdon-les-Bains par la restauration collective ?)

Ces derniers mois, le monde agricole a lancé son SOS et les agriculteurs et agricultrices ont exprimé leur colère par une révolte qui n'est pas prête de s'éteindre. Une des principales revendications est un prix juste pour une vie digne et une juste reconnaissance de leur travail. La grande distribution s'enrichit à coup de marge démesurée sur le dos des consommateurs et consommatrices et de celles et ceux qui nous nourrissent. Nous devons nous tenir à leur côté pour que les prix rémunèrent à leur juste valeur le travail de la terre.

Dans ce contexte, la Ville peut également agir pour soutenir l'agriculture locale à son échelle, notamment dans le cadre des achats publics pour les services de la restauration collective de la Ville. Selon le Plan climat vaudois, la première bonne raison de promouvoir une alimentation locale, saine et durable et de, je cite, « soutenir les exploitations agricoles en choisissant d'acheter des produits locaux pour renforcer les exploitations de la Commune et du Canton et renforcer le tissu économique local, mais également de créer le lien entre le monde agricole et la population ». Selon ce même plan, l'alimentation joue un rôle déterminant dans la promotion de la santé, la charge environnementale générée par la consommation et les communes peuvent agir pour favoriser des choix favorables à la santé, à l'environnement et au tissu économique local.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité : la Ville dispose-t-elle d'un plan de restauration collective durable et locale ? Si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'en mettre un en place et dans quel délai ? Des mesures de réduction du gaspillage alimentaire sont-elles mises en œuvre dans les restaurants collectifs de la Ville ? Et quelle part des achats de produits locaux, de proximité, suisses, de saison et labellisés, type bio, IP Suisse etc., dans la restauration collective ? Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vais apporter quelques réponses ce soir puisque mon service a travaillé depuis hier matin pour justement que je puisse vous les apporter, mais on a encore quelques vérifications à faire, tant du point de vue des marchés publics qu'avec nos différents prestataires. Donc, je vais vous dire un

petit peu le résumé, finalement, de la réponse ce soir.

Alors, pour l'heure, la Ville ne dispose pas, au sein de son administration, d'un plan de restauration collective centralisée concernant la durabilité à l'image de celui de la ville de Lausanne. Évidemment, celui-ci est à terme un objectif au cœur de l'activité de notre restauration. Dans le domaine de la restauration et comme vous pourrez le constater dans les réponses suivantes, il existe un nombre important de labels. Néanmoins, cette labellisation ne permet pas toujours de s'assurer concrètement que les objectifs recherchés par la Municipalité en termes de qualité, d'écologie soient atteints. De plus, avec l'ancienne mouture de la loi sur les marchés publics, il était très difficile de pondérer de manière significative le poids du prix dans cette recherche d'équilibre entre prix, qualité et écologie.

Alors, comme expliqué précédemment, la part des produits locaux n'est pas en main de la Municipalité. Par contre, il y a différents labels : EcoCook, Fourchette verte, label Fait maison, repas AgriLocal et pour chacun de nos prestataires, nous avons fait un résumé un petit peu de ce qui est proposé. C'est un énorme tableau que je ne vais pas forcément vous lire ce soir, on vous le communiquera peut-être plus tard.

Et puis dans tous les lieux de restauration en lien à l'enfance de la Ville, il est possible de commander individuellement des repas végétariens, sans porc, sans lactose, sans gluten et sans aliments très allergènes. Concernant la fréquence des repas végétariens généralisés, ils sont de l'ordre de 20%, soit un jour par semaine, de la majorité des lieux de restauration. Voilà ce que je peux dire en l'état.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci beaucoup, M. le Municipal, pour ces premiers éléments de réponse. Je me réjouis d'en savoir plus et notamment d'avoir possiblement accès à ce tableau résumant les labels. Ce sera effectivement très intéressant d'en savoir un peu plus sur cette restauration collective. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.8

Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Remises d'impôt, quelle attitude de l'administration yverdonnoise ?)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller SCHALBETTER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. SCHALBETTER vous avez la parole.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je me permets, avant tout, avant de développer mon interpellation, de déclarer ici, en toute transparence, mes intérêts. Je suis, effectivement employé comme collaborateur social de l'AVIVO Vaudoise, donc l'association de défense et de détente des retraités, qui remplit des déclarations d'impôt, pour plus de 3'500 contribuables de ce Canton.

Donc, selon l'article 231 de la loi sur les impôts cantonaux, l'administration cantonale peut accorder une remise totale ou partielle des impôts lorsque ceux-ci frapperait trop lourdement le contribuable en raison de pertes importantes de revenus ou de tout autre motif grave. Toujours selon ce même article, l'autorité communale est consultée et doit donner son préavis à l'administration cantonale, qui prend la décision finale.

Plusieurs situations peuvent amener les contribuables à demander une remise d'impôt. Par

exemple, un changement de pratique fiscale avait causé, il y a 2 ans, une augmentation d'impôts de 50 à 100% pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Plus récemment, une mise en conformité de l'administration fiscale vaudoise sur les pratiques fédérales a pour conséquence des augmentations d'impôts absolument indécentes pour les contribuables recevant des rentes rétroactives de l'AI ou de la LPP. Ces demandes de remise d'impôt sont donc souvent déposées par des contribuables avec des situations précaires, pour qui les impôts constituent une lourde charge financière, mais aussi mentale.

Cela m'amène à poser les questions suivantes à notre Municipalité : la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal si elle prend elle-même la responsabilité de donner son préavis ou si elle délègue cette tâche à son boursier ou un autre fonctionnaire de l'administration communale ? La Municipalité peut-elle communiquer le nombre de demandes de remise pour qui elle a été consultée et combien ont reçu un préavis favorable de l'autorité communale ? La Municipalité, au moment de donner son préavis, prend-elle en compte le contexte économique de baisse généralisée du pouvoir d'achat causée par la hausse des prix ? Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je remercie tout d'abord le Conseiller SCHALBETTER de nous avoir envoyé son projet d'interpellation dans les délais, ce qui nous a permis, effectivement, de collecter les données par rapport à son interrogation. La Municipalité répond donc comme suit aux différentes questions de l'interpellation :

Première question : La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal si elle prend elle-même la responsabilité de donner son préavis ou si elle délègue cette tâche à son boursier ou un autre fonctionnaire de l'administration communale ? En fait, c'est un peu entre les deux, puisque finalement, la décision formelle d'octroi d'une remise d'impôt, elle est effectivement prise par la Municipalité, mais elle est toujours prise par la Municipalité sur le préavis de son Service des finances, en l'occurrence très souvent du boursier communal. Donc, voilà, la procédure est relativement claire de ce point de vue-là. C'est instruit par le Service des finances, mais la décision formelle appartient bel et bien à la Municipalité.

Est-ce que la Municipalité peut communiquer le nombre de demandes de remise pour qui elle a été consultée et combien ont reçu un préavis favorable de l'autorité communale ? Alors, je vais vous donner les chiffres après, pour les 5 dernières années. En gros, on a relativement peu de remises d'impôt pour laquelle la Commune est directement consultée. C'est de l'ordre d'une à deux par année pour la Ville d'Yverdon. Je rappelle qu'on a, en gros, une bonne vingtaine de milliers de contribuables en Ville d'Yverdon, donc ça vous donne un peu, disons, le caractère, je dirais, presque anecdotique, de ce type de démarche, en tout cas, par rapport à la masse. Dans l'immense majorité des cas, ces remises d'impôts sont accordées. Elles le sont très souvent sur une remise partielle, c'est-à-dire que ce n'est pas une remise totale, mais c'est un certain pourcentage de la dette, parce que c'est souvent un problème d'endettement, en fait, par rapport au fisc, qu'on règle par ces questions de remise d'impôts. Et ça, effectivement, dans la grande majorité des cas, d'une part, des demandes qui nous ont été faites, la remise est accordée, elle est très souvent accordée partiellement, sur un pourcentage donné.

Les chiffres sur le total des demandes qui ont été traitées, soit parce que nous avons été consultés directement, soit par le cas général où, en fait, c'est le Canton qui vient demander l'aval d'une commune d'une décision qu'ils sont en train de prendre pour la part cantonale de l'impôt, ça donne les chiffres suivants : en 2019, 10 contribuables ont été concernés, pour une remise d'impôt total de CHF 3'755.-. En 2020, c'était 9 contribuables, pour CHF 10'734.-. En 2021, on est à 15 contribuables, pour CHF 12'200.-. En 2022, 10 de nouveau, pour CHF 8'250.- environ. Et en 2023, 4 personnes, pour une somme de CHF 4'300.-. Il faut comparer ces sommes à la masse totale fiscale qui est perçue par la Ville d'Yverdon, qui est de l'ordre, sur ces années-là, de CHF 8'000'000.- à CHF 70'000'000.-. Donc là, on est sur moins d'1/10'000 comme impact. Comme je l'ai dit c'est donc quelque chose qui est, disons, assez anecdotique comme manière de gérer une problématique à ce niveau-là.

Et puis, la troisième question que vous nous posez : Est-ce que la Municipalité, au moment de

donner son préavis, prend-elle en compte le contexte économique de baisse généralisée du pouvoir d'achat causé par la hausse des prix ? Pour l'instant, ça n'a encore pas été utilisé comme argument pour réclamer une baisse d'impôt. Ce qu'on a généralement, dans ce contexte-là, c'est, comme je l'ai dit, des dettes, des arriérés d'impôts qui datent de plusieurs années, des gens qui étaient, par exemple, dans des situations extrêmement difficiles pendant quelques années, puis qui se remontent et qui redeviennent des contribuables maintenant qui sont généralement en règle sur les dernières années ou les derniers mois, mais qui ont un problème d'apurement, finalement, d'un arriéré qui date de plusieurs années. Et c'est généralement des cas comme ceux-là. Donc, on a très peu de demande, on n'a pas connaissance, en tout cas, de demandes récentes qui nous auraient été faites et qui sont justifiées, en fait, par une aggravation récente due, par exemple, évidemment, au phénomène d'inflation qu'on a connu ces dernières années. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade M. SCHALBETTER et je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je remercie la Municipalité, respectivement le Syndic, pour ses réponses. Je m'attendais, effectivement, à des chiffres un peu plus élevés que ça. Je crois que ça prouve que les demandes de remises qui sont déposées sont presque exclusivement déposées avec notre aide. Donc, c'est une problématique, quand même, d'informations aux contribuables sur cet outil qui est à leur disposition. Mais, je vous remercie pour votre réponse très complète.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.9

Une interpellation de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Employabilité des personnes avec statut S : quelles mesures concrètes renforcer ?)

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

M. le Conseiller MÜLLER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. MÜLLER vous avez la parole.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Comme nous le savons, la guerre dure en Ukraine. Pour s'y adapter à la situation créée en 2022, le Conseil fédéral a activé un dispositif de crise en introduisant, en reconnaissant, le statut S aux Ukrainiennes et Ukrainiens qui sont arrivés en Suisse. Ce statut, compte tenu de la durée du conflit, n'est plus adapté à la situation de ces personnes dont le séjour en Suisse va se prolonger encore probablement de nombreuses années. Bon nombre de jeunes avec statut S sont en train de passer les années les plus importantes de leur développement en Suisse. Et, sur la base des expériences à l'étranger, il est constaté que, pour une personne migrante, les cinq premières années de son séjour dans le pays d'accueil sont déterminantes pour son intégration. Il est également constaté que les personnes migrantes ont besoin d'un certain temps, en général 2 à 3 ans, pour répondre aux exigences d'intégration.

Aujourd'hui, le taux moyen de personnes avec statut S exerçant une activité professionnelle est de 20% en Suisse. Le Conseil fédéral a pour but d'augmenter ce taux pour atteindre 40% d'ici fin 2024. L'intégration professionnelle des personnes ukrainiennes, souvent qualifiées et diplômées, est à encourager. C'est une chance pour notre pays, en particulier au moment où nous sommes, plusieurs secteurs, en pénurie de personnel, soit dans les soins, l'hôtellerie-restauration ou encore les métiers de la transition écologique. C'est une chance aussi pour les personnes protégées, qui pourront retourner dans leur pays une fois que la guerre aura pris fin.

Toutefois, notre Canton est encore loin du compte, puisque les chiffres sortis récemment démontrent que seulement 10% des personnes avec statut S ont été intégrées sur le marché du travail vaudois. Par ailleurs, un récent rapport du Secrétariat d'État aux migrations indique qu'il y a

de sérieuses disparités cantonales, tant sur le taux d'employabilité que sur les mesures d'intégration mises en place dans les cantons. On y apprend, par exemple, que le Canton de Vaud ne propose des mesures de job coaching ciblé, offrant un soutien dans le processus d'intégration, que sous forme réduite. Toujours sur le même rapport, il en va de même sur les mesures concernant le dispositif de gestion cas par cas, qui est effectué dans le Canton sous forme également réduite. Vaud est le seul canton, avec la Thurgovie, à ne pas proposer une évaluation du potentiel de la personne à intégrer.

Dès lors et au nom des personnes qui ont signé cette interpellation avec moi, j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité : Première question, que fait la Commune pour faciliter l'employabilité des ressortissantes et ressortissants ukrainiens, en particulier les jeunes et les femmes ? Deuxième question, concernant les mesures d'intégration connues pour être efficaces et compte tenu des offres réduites du Canton sur le dispositif de gestion cas par cas, sur les offres de coaching ciblé, ainsi que sur l'évaluation du potentiel, la Commune compte-t-elle demander au Canton de se mobiliser davantage sur cette question ? Pourrait-elle pallier au manque de mesures d'intégration sur cette question ? Troisième question, comment se fait-il que le Canton de Vaud soit si mal noté, avec ces 10% seulement d'intégration des Ukrainiennes et Ukrainiens sur le marché du travail ? La Commune dispose-t-elle de chiffres à ce sujet la concernant ? Et enfin, dernière question, la Commune compte-t-elle se mobiliser et trouver des solutions pour trouver une transition vers un statut plus durable et adapté aux ressortissants ukrainiens pour faciliter leur employabilité ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vais répondre comme suit à vos questions. À la première, dans sa politique d'intégration, la Commune met en œuvre des actions spécifiques pour l'employabilité des personnes étrangères qui vivent à Yverdon. L'accueil et l'information des nouveaux arrivants, permis S, N, F, ou arrivés par regroupement familial, est le premier outil nécessaire. L'accès à l'information est le début de tout processus d'intégration. La permanence sociale Migre Info répond à ce besoin. Elle facilite le contact entre pairs dans leur langue d'origine. Si besoin, un accompagnement personnel est proposé par le dispositif Dialogue emploi, vers l'OCOSP ou vers l'Aide au courrier. Si nécessaire, des traductions sont proposées. Les cours de français avec Halte-garderie sont aussi des aides à l'insertion, car l'apprentissage de la langue est la deuxième étape du processus d'intégration. Pour les personnes les plus isolées ou marginalisées, les tables rondes Femmes-Tische permettent de reprendre confiance et d'enrichir leurs compétences sur toutes les questions en lien avec la santé, la famille, le travail et l'intégration. Au sein de l'école, le dispositif des parents référents accompagne, traduit et facilite la compréhension du système scolaire pour les familles qui ont des besoins en lien avec le cursus scolaire de leur enfant. Ces offres permettent aux personnes récemment arrivées de se créer un réseau et peuvent leur permettre d'accéder à un emploi.

À votre deuxième question, le bureau cantonal de l'intégration est actif auprès de toutes les instances liées à l'emploi afin de favoriser les collaborations. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous substituer au Canton. La responsabilité de l'employabilité des permis S incombe à l'EVAM. Lors de nos rencontres mensuelles, nous leur faisons remonter tous les besoins identifiés dans la Commune.

À votre troisième question, nous sommes conscients des difficultés pour les requérants d'asile, réfugiés, statut S, de trouver un emploi qui corresponde à leurs compétences. Au niveau communal, le service des ressources humaines engage du personnel auxiliaire. Après un temps d'adaptation et de compréhension du monde du travail en Suisse, cette expérience leur permet très souvent de décrocher un emploi plus stable et viable. Une convention avec l'EVAM pour des travaux d'utilité publique est en cours.

À votre dernière question, à la conférence des délégués à l'intégration au niveau national, les difficultés rencontrées par les réfugiés sont remontées directement au SEM. Malheureusement, ce sont souvent des blocages politiques qui bloquent justement les mesures d'amélioration proposées par les spécialistes de la migration. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Je remercie M. RUCHET pour ses réponses, qui me satisfont en partie, modérément sur d'autres et qui méritent certainement réflexion pour la suite. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

18.10

Une interpellation de M. le Conseiller Bart WIND (Le prix excessif des énergies à Yverdon-les-Bains)**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller WIND, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. WIND vous avez la parole.

M. le Conseiller Bart WIND :

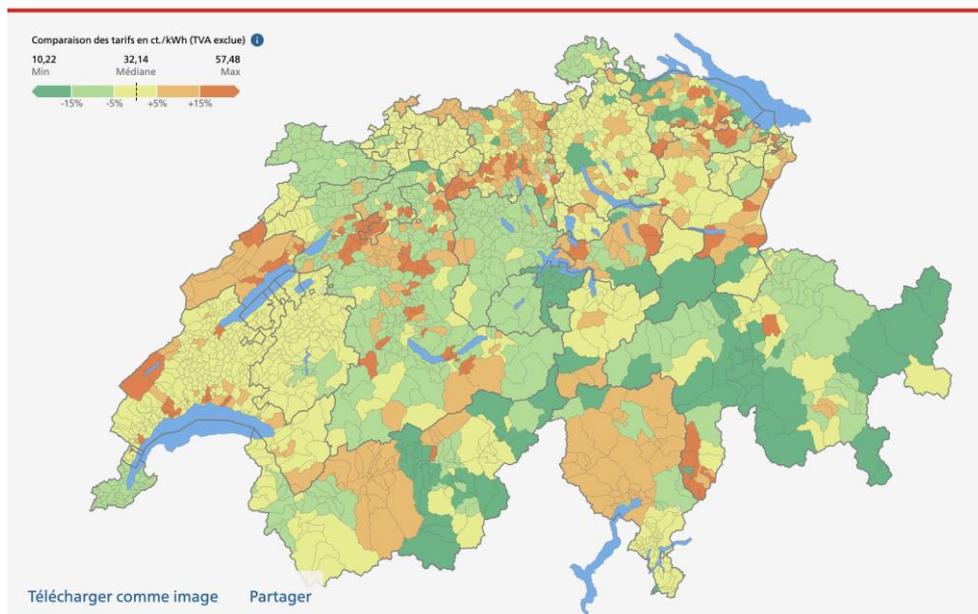
La transition énergétique est en marche et, me référant aux adoptions de plusieurs préavis récents, je pense qu'une grande majorité de notre Conseil soutient le mouvement. Notre Service des énergies joue un rôle fondamental dans cette transition et son label Gold récemment obtenu récompense les efforts fournis ces dernières années.

Mais nous avons un problème : le prix de l'énergie (gaz et électricité) atteint des records non seulement historiques mais aussi par rapport à presque toutes les autres régions voisines, nationales et internationales. Avec les tarifs pratiqués, les yverdonnois vont y réfléchir à deux fois avant de se décider pour l'achat d'une voiture électrique ou pour le remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur. Le client final raisonne, en effet, en francs et non en unité d'énergie. Il y a à peine 2 ans, rouler en voiture électrique coûtait environ CHF 3.- les 100 km, soit moins que l'équivalent de 2 litres d'essence aux 100 km. En considérant les coûts supplémentaires pour la borne de recharge, qui sont souvent élevés pour les locataires ou les résidents d'une PPE, aujourd'hui, le calcul purement financier n'avantage presque plus la voiture électrique par rapport à son rival thermique.

On peut également démontrer, par un simple petit calcul, qu'au prix du kWh actuel, l'investissement d'une pompe à chaleur serait, hélas, impossible à amortir par rapport à l'utilisation d'une chaudière à mazout. Le petit calcul, je l'ai juste un petit peu détaillé : c'est en comptant 12 centimes par kWh de mazout, 44 centimes par kWh électrique, qui est le prix à Yverdon, il faudrait un coefficient de performance de 4 pour la pompe à chaleur pour arriver au même prix, alors que le coefficient de performance réel d'une pompe à chaleur est, en général, de deux ou trois, ou alors il faut une sonde géothermique pour arriver à un CoP de 4 toute l'année et on arriverait tout juste à l'amortissement à ce moment-là, à tout juste au prix équivalent, donc pas à l'amortissement.

De plus, une énergie comparativement chère par rapport à d'autres régions peut retenir des entreprises ou des ménages à s'établir chez nous. Nous avons la responsabilité, de faire les bons choix politiques pour encourager et accompagner la transition énergétique à un niveau local. Une des rares latitudes dont nous disposons en la matière est de vendre le kWh électrique à un prix concurrentiel aux ménages et aux entreprises desservis par notre réseau.

Alors, je ne sais pas si on peut montrer la petite carte que j'ai mise en annexe de mon texte. Voilà, ça, c'est une carte officielle où on reconnaît Yverdon parce que c'est rouge. Alors, ma question, elle est simple : pourquoi, dès lors, notre électricité est-elle vendue si cher au consommateur yverdonnois, bien au-dessus des prix moyens relevés autour de nous ? Je vous remercie pour votre attention.



M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Merci, M. le Conseiller WIND, de votre question. Elle est tout à fait pertinente. Elle rejoint très largement les préoccupations de la Municipalité. Elle est peut-être simple, comme vous l'avez annoncé, mais on l'a reçue un peu tardivement. Elle nécessite une réponse assez consolidée et donc, la Municipalité va faire usage de la facilité qui lui est offerte par l'article 73, alinéa 3, du règlement du Conseil et prévoit de répondre à la prochaine séance. Je vous remercie.

M. le Conseiller Bart WIND :

Je vous remercie, M. le Municipal GUILLARD et je me réjouis de voir votre réponse. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La discussion est toujours ouverte au point 18 de notre ordre du jour.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

J'aimerais juste remercier M. le Syndic pour sa réponse tout à l'heure. J'étais en train d'intégrer les réponses et j'ai oublié de remercier. Je reviendrai donc avec un postulat ou une motion à ce sujet-là. Merci.

Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis. La Présidente vous félicite.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 28 mars à 20h00.

Il est 23h03, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Aurélie-Maude HOFER

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe